



RAPPORT D'ATELIER

REFLEXIONS SUR UNE STRATEGIE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN GUINEE

**26-28 mai 2009
Hôtel Mariador Palace
Republique de Guinée**

A partnership project of swisspeace and the Alliance for Peacebuilding

Sonnenbergstrasse 17 • P.O. Box, CH-3000 Bern 7, Switzerland •
Tel. +41 (0)31 3301087 • Fax: +41 (0) 31 3301213 •

1320 19th Street NW, Suite 410 • Washington, DC 20036, USA •
Tel : +1.202.822.2047 • Fax: +1.202.822.2049 •

www.beforeproject.org

Table des matières

Résumé exécutif	4
1. Contexte	6
2. Déroulement de l'atelier	7
3. Cérémonie d'ouverture	8
4. Identification des conflits potentiels en Guinée	9
4.1 Conflits actuels en Guinée	9
4.2 Cas de conflits de terrain.....	10
4.2.1 Cas de Boké	10
4.2.2 Cas de N'Zérékoré.....	11
4.2.3 Cas de Kankan	11
4.2.4 Cas de Kindia	12
4.2.5 Cas de l'Union du Fleuve Makona (UFMA).....	12
4.2.6 Cas de Labé	12
4.3 Analyse des conflits de terrain	14
5. Mécanismes de gestion du conflit	15
5.1 La médiation traditionnelle en République de Guinée	15
5.2 Justice traditionnelle et justice contemporaine.....	15
5.3 Echanges et débats sur les deux thèmes	16
6. Domaines prioritaires et facteurs du conflit guinéen	17
6.1 Facteurs politiques	18
6.2 Facteurs économiques	19
6.3 Facteurs sociaux	20
6.4 Facteurs sécuritaires	21
6.5 Facteurs judiciaires	22
6.6 Cartographie du conflit guinéen	23
7. Elaboration des stratégies	24
7.1 Critères d'efficacité d'après la RPP.....	24
8. Actions de consolidation de paix	26
8.1 Actions éventuelles (Travaux de groupe).....	26
8.1.1 Domaine politique	26
8.1.2 Domaine économique	27
8.1.3 Domaine social	27
8.1.4 Domaines sécuritaire	28
8.1.5 Domaine judiciaire	28
8.2 Actions prioritaires (travaux en plénière).....	29
8.3 Plan d'action	30
9. Recommandations	33
Annexes	35
Liste des participants à l'atelier	35
Intervention de Heinz Krummenacher, Représentant de BEFORE	36
Discours d'ouverture du Représentant du Ministère de la Justice	38
Cas de Boké	39
Cas de N'Zérékoré	41
Cas de Kankan	44
Cas de l'Union du Fleuve Makona (UFMA).....	47
Cas de Labé	51
La médiation traditionnelle en république de Guinée.....	53
Justice traditionnelle et justice contemporaine.....	56
Constitution des groupes de travail.....	58
Programme de l'atelier	59

Liste d'abréviations

ACORD :	Agency for Cooperation and Research in Development
ADDEF :	Association pour la Défense des Droits de l'Enfant de la Femme en Guinée
AfP :	Alliance for Peacebuilding
BOST :	Bulk Oil Storage and Transportation Company
CECIDE :	Centre pour le Commerce International et le Développement
CEDEAO :	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI :	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDD :	Conseil National pour la Démocratie et le Développement
CNAG :	Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée
CNOPG :	Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Guinée
CNOSCG :	Conseil National des Organisations de la Société civile Guinéenne
CNT :	Conseil National de Transition
CONEG :	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée
CPEPC :	Comité Préfectoral d'Entente et de Prévention des Conflits
CRD :	Communauté Rurale de Développement
CROSC :	Conseil Régional des Organisations de la Société Civile
CU :	Concern Universal
ECOWARN :	ECOWAS Warning and Response Network
EMAT :	Etat Major de l'Armée de Terre
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité
FONAJESCG :	Forum National des Jeunes de la Société civile guinéenne
GIC :	Groupe International de Contact
GTZ :	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération technique)
HCR :	Haut Commissariat aux Réfugiés
IFES :	International Foundation for Electoral Systems
ONG :	Organisation Non-Gouvernementale
ONGD :	Organisation Non-Gouvernementale de Développement
MATAP :	Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques
NFD :	Nouvelles Forces Démocratiques
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PEDN :	Parti de l'Espoir pour le Développement National de la Guinée
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PUP :	Parti de l'Unité et du Progrès
RPG :	Rassemblement du Peuple Guinéen
RPP :	Réflexion sur la Pratique de la Paix
SFCG :	Search For Common Ground
Tr :	Trimestre
UFDG :	Union des Forces Démographiques de Guinée
UFMA :	Union du Fleuve Makona
UNR :	Union pour la Nouvelle République
UPR :	Union pour le Progrès et le Renouveau
WANEP :	West Africa Network for Peacebuilding

Résumé exécutif

Les 26, 27 et 28 mai 2009, l'ONG internationale BEFORE, IFES, CECIDE, SFCG et WANEP ont organisé à Conakry, à l'Hôtel Mariador Palace, un atelier national intitulé « Réflexions sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée ». Le but de cette rencontre était de jeter un regard actuel sur les causes des conflits en Guinée, de les analyser de façon globale et d'identifier des mesures permettant de mener des actions préventives efficaces pour la Guinée.

En termes d'objectifs spécifiques, l'atelier visait notamment de :

- Prioriser les sources potentielles de conflits ;
- Identifier les mécanismes pertinents d'intervention et leur adaptabilité à ces conflits ;
- Identifier les principaux indicateurs et facteurs qui peuvent servir à la prévention des conflits ;
- Elaborer un plan stratégique d'intervention.

51 (cinquante une) personnes ont pris part à l'atelier. Elles représentaient les partis politiques, la société civile travaillant dans la construction de la paix, les leaders religieux et les leaders d'opinion, les communicateurs traditionnels, la Fédération nationale des éleveurs et la Fédération nationale des organisations paysannes, la Chambre d'Arbitrage, les ministères concernés par les conflits et les forces de défense et de sécurité.

L'atelier s'est déroulé sur trois jours, sous forme de plénière et de travaux de groupe, au cours desquels les participants se sont penchés sur les thématiques suivantes :

- Identification des conflits potentiels en Guinée
- Cas de conflits de terrain
 - Présentation d'exemples vécus sur le terrain (Boké, N'Zérékoré, Kankan, Kindia, Labé, Espace Makona)
- Analyse des conflits
 - Analyse macro : classification des facteurs, identification des facteurs moteurs clés et leur dynamique
 - Analyse sectorielle des conflits : analyse de la dynamique entre les facteurs
- Mécanismes de gestion du conflit
 - Mécanismes modernes de prévention des conflits
 - Médiation et prévention traditionnelles
 - Justice traditionnelle et justice contemporaine
- Elaboration des stratégies
- Elaboration d'un plan d'action

Dans la méthodologie de travail qui a été adoptée, on a alterné plénière et travaux de groupe, au cours desquels des brainstormings et des discussions ont permis de s'accorder sur les significations du mot conflit, les moyens de le prévenir ou de le contenir et d'éviter qu'il ne devienne violent. Dans le même débat, on a incité les participants à s'exprimer sur les conflits qu'ils ont vécus, comment ils les ont vécus et résolus éventuellement, et à faire des suggestions et recommandations sur les voies et moyens d'épargner à la Guinée ce genre de situation.

Les participants ont été répartis en cinq groupes de travail afin d'approfondir la réflexion et l'analyse :

- Groupe Politique
- Groupe Economie
- Groupe Social
- Groupe Sécurité
- Groupe Justice

Les participants à l'atelier ont identifié et classé par ordre d'importance les axes prioritaires devant conduire à l'élaboration d'une feuille de route pour la préservation et le retour à la paix sociale dans le pays :

- i. Retour à l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections
- ii. Mise en place d'un système judiciaire efficace et crédible
- iii. Réforme des forces de défense et de sécurité
- iv. Promotion de la bonne gouvernance politique et juridique
- v. Doter la Guinée d'une nouvelle constitution

L'atelier s'est achevé par la production d'un plan d'action pour la Guinée à travers des axes prioritaires, qui est une sorte de chronogramme comprenant les problèmes, les actions à mener, les acteurs et les échéances pour les résoudre.

Les participants, considérant le retour à l'ordre constitutionnel comme étant la fondation de toute réforme, ont identifié la tenue des élections correcte et rapide comme priorité des priorités. Puisque la Guinée est déjà accompagnée dans ce processus électoral et est en train de mettre en œuvre un programme à cet effet, les rédacteurs de ce rapport ont construit leurs recommandations sur les grands axes suivants :

- La gouvernance
- Le dialogue politique
- La judiciaire
- La médiation
- L'appui à la transition de l'armée

1. Contexte

L'atelier de réflexions sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée est intervenu dans le cadre de BEFORE – Action pour Prévenir la Violence Politique – un projet conjoint de l'Alliance pour l'Edification de la Paix (Alliance for Peacebuilding) et swisspeace. Le projet est déjà actif en Guinée-Bissau, pays voisin et, à la suite de la décision de son comité pour l'Afrique de l'Ouest, BEFORE a pris l'initiative de s'étendre en Guinée, en réponse à la situation actuelle que les interlocuteurs ont définie comme une situation de « ni paix, ni guerre » ou « un volcan ».

En effet, la Guinée est depuis plus de trois ans dans une période de transition politique. Cependant, d'un semblant de la démocratie sous le feu président Lansana Conté, le pays est depuis décembre 2008 sous un régime militaire, ce qui a créé une crise constitutionnelle. A noter que Lansana Conté avait aussi pris le pouvoir en 1984 par un coup d'état, avant de se faire élire successivement jusqu'à sa mort en décembre 2008. Les signes d'un malaise généralisé étaient bien présents pendant ses 24 années de pouvoir bien que ce soit vers la fin de son régime que ces signes sont devenus plus évidents.

Le rapport de la mission d'évaluation de la situation sur le terrain par une équipe de BEFORE en septembre 2008 fait état d'une situation précaire : instabilité politique, corruption généralisée, dysfonctionnement des organes de l'Etat, crise et iniquité économiques, déficit budgétaire, mutineries et grèves à répétition, méfiance et rivalités ethniques, conflits domaniaux, injustice, arrestations arbitraires et extorsion de la population par les forces de sécurité, chômage et trafic de drogues en plus des conflits dans les pays limitrophes qui ont aussi une influence sur la Guinée (cf. Conflict Assessment Mission to Guinea : September 2008, www.beforeproject.org).

L'allocation d'ouverture du Conseiller du Ministère de la Justice ainsi que les avis des participants à l'atelier de réflexion corroborent avec cette analyse.

Le rapport de la mission d'évaluation de la situation sur terrain fait aussi état des efforts entrepris pour améliorer cette situation. Telles sont les initiatives de certaines agences gouvernementales (Ministère de la Réconciliation nationale, de la Solidarité et des Relations avec les Institutions ; Commission Electorale Nationale Indépendante ; et le Conseil Economique et Social) ainsi que les initiatives des agences mixtes telles que le Comité Civilo-militaire, la Commission pour la lutte contre la prolifération et l'usage des armes légères, et la Commission d'investigation sur les événements de janvier et février 2007, mais aussi et surtout les initiatives des organisations de la société civile et des ONGI. Seulement que les impacts de ces initiatives sont encore limités alors que les enjeux de la paix en Guinée sont plus englobant et que la précarité de la situation devient de plus en plus pressante.

C'est dans ce contexte qu'en collaboration avec le CECIDE, IFES, SFCG et WANEP/Guinée, BEFORE a pris l'initiative de réunir les acteurs de la société guinéenne pour réfléchir sur les voies et moyens de consolider les acquis de la paix et prévenir la violence en Guinée de façon plus efficace.

2. Déroulement de l'atelier

Cet atelier de réflexions s'est tenu à l'Hôtel Mariador Palace, à Conakry, du 26 au 28 mai 2009. Il y avait rassemblé une cinquantaine de personnes représentant des ministères/agences de l'Etat, partis politiques, organisations de la société civile, leaders religieux et/ou d'opinion, forces de défense et de sécurité.

En plus du consultant, l'atelier a connu la facilitation de Elizabeth Côté (IFES), Bokary Fofana (CECIDE), Chérif Karamo (WANEP), Kababaro Condé (Porte-Parole du Conseil des Sages), Moussa Nimaga (CECIDE), Quentin Kanyatsi (SFCG), et Tidiane Diallo (consultant indépendant et expert en démocratie, gouvernance et prévention des conflits). Bien qu'il ne fût pas toujours possible d'arriver à un consensus, les facilitateurs ont fait de leur mieux pour encourager la participation de tous dans les échanges.

En termes de contenu, la première journée a été consacrée à l'identification et l'analyse des facteurs du conflit guinéen ; la deuxième journée à l'élaboration des stratégies ; et la troisième à l'élaboration d'un plan d'action. La réflexion proprement dite s'est faite autour d'une combinaison de présentations, de travaux de groupe et discussions en plénières.

En particulier, les présentations ont porté sur les étapes d'analyse d'un conflit et l'élaboration des stratégies de réponse, ainsi que sur les cas de conflit sur le terrain et les mécanismes de gestion des conflits. Se basant sur l'approche RPP, les présentations sur les étapes d'analyse et d'élaboration des stratégies ont porté, non seulement sur l'importance de faire une analyse systémique et de lier l'élaboration des stratégies à l'analyse, mais aussi sur l'importance d'explicitier la théorie de changement sur laquelle se base chaque stratégie.

Par ailleurs, la présentation sur l'élaboration du plan d'action s'est focalisée sur les 8 questions stratégiques, à savoir : quoi faire ? (activités, priorités, etc.), à/pour qui ? (bénéficiaires, groupes/personnes cibles), pourquoi ? (objectifs, résultats, etc.), comment ? (stratégies), quand ? (échéances), où ? (lieu), avec qui ? (partenaires) et avec quoi ? (moyens).

Des cas de conflit sur le terrain ont été présentées par des représentants de Boké, N'Zérékoré, Kankan, Kindia, Mamou, Labé et l'Espace Makona; et des exemples de mécanismes de gestion des conflits ont été présentés par Néné Moussa Maléya Camara (écrivain, auteur du livre « La Guinée est une famille ») et Siriman Kouyaté (Président de la Cour de Première Instance de Boké).

Toutes ces présentations avaient pour but de faciliter la réflexion sur les défis et les « capacités locales » pour la paix en Guinée.

A leur tour, les travaux en groupes et les discussions en plénière ont approfondi cette réflexion en identifiant les facteurs majeurs du conflit en Guinée, les liens et les interactions dynamiques entre ces différents facteurs ainsi que les stratégies pour rompre les dynamiques destructrices et promouvoir une paix durable.

3. Cérémonie d'ouverture

L'ouverture de l'atelier a été présidée par un conseiller du Ministère de la Justice et marquée par une intervention des différentes organisations impliquées dans l'organisation de l'atelier :

Intervention de Elizabeth Côté, Représentante de IFES

En collaboration avec tous les acteurs locaux, IFES travaille en Guinée depuis le début des années 90. Son objectif est d'aider le pays à asseoir une véritable culture démocratique dans un état de droit, à travers l'organisation d'élections libres et transparentes, le dialogue social et politique, le renforcement de la société civile et l'éducation citoyenne.

Intervention de Heinz Krummenacher, Représentant de BEFORE

BEFORE est un mot anglais qui veut dire en français "Avant". C'est un mécanisme qui a pour but d'identifier des pays qui ne sont pas encore submergés par des conflits violents mais qui présentent quand même des signes clairs que de tels conflits pourraient être possibles dans le futur si on n'arrive pas à résoudre les problèmes graves qui secouent le pays. Le comité BEFORE pour l'Afrique de l'Ouest, composé d'une manière équilibrée de représentants de la région et d'experts internationaux, a identifié la Guinée comme pays d'intervention. Cette alerte précoce doit être suivie d'actions concrètes visant la stabilisation du pays.

Intervention de Quentin Kanyatsi, Représentant de SFCG

Search for Common Ground (SFCG) est une ONG internationale dont l'objectif est d'accompagner la Guinée dans le processus de démocratisation du pays, dans la paix et la sécurité pour tous.

Intervention de Dr. Chérif Karamo, Représentant de WANEP

WANEP est une organisation sous-régionale qui a son siège à Accra au Ghana, avec une représentation locale en Guinée. Elle a été créée en 1998 pour répondre aux nombreuses guerres qui tourmentaient les pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle est représentée dans les 12 pays de l'Afrique de l'Ouest avec des points focaux au Mali et au Niger et regroupe en son sein plus de 450 organisations de la société civile. WANEP travaille sur le système ECOWARN, système d'alerte précoce et de réponse en partenariat avec la commission de la CEDEAO.

Intervention de Bakary Fofana, Représentant du CECIDE

Créé depuis 2000, CECIDE est une ONG qui œuvre de façon élargie, aux questions de démocratie, de bonne gouvernance, de développement et de paix. Le CECIDE évolue essentiellement dans le domaine droits économiques (commerce, mines, sécurité alimentaire), en l'occurrence dans la défense des intérêts des producteurs pour un commerce juste et équitable pour tous. CECIDE apporte également son appui aux relations civilo-militaires, formation et sensibilisation des forces de défense et de sécurité, prévention et gestion des conflits à la base.

Allocution d'ouverture par le Conseiller du Ministre de la Justice

Voir le texte en annexe

4. Identification des conflits potentiels en Guinée

L'animateur de ce module, Quentin Kanyatsi de SFCG, a d'abord demandé aux participants de parler du mot conflit afin de pouvoir s'accorder sur sa signification.

A la question « Qu'est-ce qui vous vient en tête quand vous entendez le mot "conflit" ? », plusieurs réponses ont été données :

mésentente	opposition	ingérence
antagonisme	confrontation	opportunité
danger	incompréhension	bagarre,
contradiction	désaccord	coups et blessures
combat	adversité	divorce
violence	guerre	

Les participants ont convenu que le conflit implique toujours au moins deux parties. Il émerge lorsqu'il y a manque de dialogue et de communication ou encore lorsqu'il y a violation des accords, divergence d'intérêts ou encore lorsqu'il y a méfiance entre deux ou plusieurs parties poursuivant des intérêts ou des objectifs divergents.

En principe, on ne peut pas éviter les conflits, mais on peut éviter qu'ils deviennent violents. Ainsi, entre humains nous vivons tous les jours avec les conflits car nos perceptions peuvent être différentes. C'est justement pour éviter que ces conflits ne deviennent des conflits violents qu'on doit se parler.

4.1 Conflits actuels en Guinée

A la question « Quels sont les conflits entre nous qui peuvent être violents ? », les réponses des participants sont les suivantes:

- Les conflits familiaux entre deux familles et dans la même famille
- Les conflits entre éleveurs et agriculteurs
- Les conflits dans la gestion de l'eau
- Les conflits religieux et intra-religieux (par exemple au sein de l'Islam entre Wahhabites et Sunnites)
- Les conflits ethniques (entre Soussous et Peulhs à Conakry et entre Malinkés et Guerzés à N'Zérékoré)
- Les conflits conjugaux (entre deux époux, entre co-épouses)
- Les conflits entre hommes et femmes (les femmes dénoncent leur exclusion des structures de décision)
- Les conflits professionnels (code de travail, licenciement du personnel, délocalisation, etc.)
- Les conflits entre héritiers
- Les conflits politiques
- Les conflits générationnels (entre jeunes et vieux)
- Les conflits identitaires autour du pouvoir (les Peulhs disent c'est notre tour, les Soussous disent on ne quitte pas, les Malinkés disent on revient)
- Les conflits frontaliers (Il existe par exemple des conflits entre le Mali et la Guinée, entre la Sierra Leone et la Guinée et entre la Guinée et la Guinée-Bissau)
- Les conflits civilo-militaires
- Les conflits intra-militaires

Un débat très animé a suivi cette liste de conflits. L'accent a été mis sur les :

Conflits à caractère domanial : Les conflits à caractère domanial, ont surtout lieu autour des domaines agricoles entre villages qui parfois peuvent aller jusqu'à s'entretuer autour de lopins de terre. Ici, on a qualifié de très grave, le cas des conflits éleveurs et agriculteurs dans les localités de Boké et de Boffa. Parfois aussi des districts contestent leur appartenance à certaines Communautés Rurales de Développement, suite à des découpages administratifs.

Conflits liés à la Gouvernance politique : La mauvaise gouvernance entraîne des conflits politiques. Sur ce sujet, en plus de l'administration centrale, les partis politiques doivent éduquer leurs citoyens. Des efforts substantiels sont à fournir pour moraliser la gestion de l'administration.

Attaques de militaires contre des civils : Les attaques à main armée contre les civils perpétrés par des militaires. Cela pourrait faire révolter la population, (exemple du marché de Madina à Conakry). Signalons aussi le cas des coupeurs de route généralement habillés en tenues militaires.

Conflit dans les mines : Les mines sont toujours des zones de conflit. Cela arrive d'ailleurs dans tous les pays qui possèdent des mines d'or, de diamant et même de pétrole.

Conflits dus à la situation précaire des étudiants : L'ouverture désordonnée des universités dans les préfectures avant d'y avoir créé le minimum de conditions d'accueil des étudiants : infrastructures d'enseignement, dortoirs, équipements, moyens de déplacement, bibliothèques – tout manque. Ainsi, des milliers de jeunes sont entassés dans desdits centres universitaires dans de très mauvaises conditions. Si on ne trouve pas vite de solution à cette situation, elle pourrait dégénérer.

Conflits dus aux problèmes d'eau et d'électricité : Ces problèmes sont devenus très sérieux partout en Guinée. Ainsi, à Kamsar les populations en dix jours de révolte ont fait perdre 10'000'000 \$ à la Compagnie de Bauxite de Guinée.

Pour conclure, les participants ont dit qu'un conflit n'est pas forcément mauvais car il peut être une opportunité de développement ou un défi pour rebondir.

4.2 Cas de conflits de terrain

Des personnes ressources venant des régions de l'intérieur sont venues parler des conflits qu'ils ont vécus ou qu'ils vivent dans leurs localités. Ils ont expliqué leurs approches et leurs suggestions.

4.2.1 Cas de Boké

Le cas de Boké a été présenté par Sékou Souaré, membre du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de Boké.

Depuis plus d'un siècle le littoral est le théâtre d'une cohabitation entre agriculteurs et éleveurs en Guinée maritime (Boké, Boffa, Dubréka, Coyah et Forécariah). La transhumance du bétail n'avait connu ni heurts, ni troubles. Les relations ont commencé à se dégrader entre les deux parties dans les 20 dernières années, avec la pression démographique liée à l'aménagement et la mise en valeur des plaines agricoles. Ainsi, il faut noter le relâchement des bonnes dispositions caractérisant les relations entre agriculteurs et éleveurs. Depuis que la justice moderne rend justice, l'éleveur qui est riche, « achète » le juge, alors que

l'agriculteur qui est pauvre ne peut le faire. Avant, on négociait la transhumance avec les agriculteurs. En principe, avant toute transhumance, il faut qu'agriculteurs et éleveurs discutent. Or les éleveurs ne discutent qu'avec les patriarches qui ne contrôlent plus la situation. Actuellement, des comités de médiation ont été mis en place entre les communautés.

4.2.2 Cas de N'Zérékoré

Le cas de la Guinée forestière a été présenté par le président de la Chambre d'agriculture de la région de N'Zérékoré et président du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de N'Zérékoré, Antoine Dramou.

La Guinée forestière a été durant deux décennies le théâtre d'instabilité, assez constante tant au niveau des incursions extérieures que des différents conflits intérieurs. Ces bouleversements multiples ont conduit à des affrontements et à la déchirure du tissu social au sein des membres d'une même communauté et entre différentes communautés.

Sur le plan extérieur, les agressions des troupes rebelles venues du Libéria et de la Sierra Leone en 2000 et 2001, ont créé un désordre sans précédent, semant la mort et la désolation. Ces guerres fratricides ont été sans doute à la base de la dislocation de certaines communautés. Jusqu'au niveau des familles, les prises de position dues à beaucoup de facteurs ont amené un déficit de confiance entre les habitants d'une même cité.

Au demeurant, la fragilité de la sécurité dans une région comme la Guinée forestière, la soudaineté des conflits ethniques, leurs violences et leurs dérapages peu prévisibles requièrent que tous les acteurs s'impliquent dans le processus de restauration d'une « sécurité pérenne » pour une paix durable. Ainsi, les autorités régionales ont décidé d'installer un Comité Préfectoral d'Entente et de Prévention des Conflits (CPEPC) dans toutes les préfectures de la région. Guékédou, Macenta, Lola et Yomou ont déjà installé leur CPEPC et Beyla va le faire en juillet 2009.

4.2.3 Cas de Kankan

Le cas de la région de Kankan a été présenté par Dr. Chérif Lounsény, président du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de Kankan.

Dans la région administrative de Kankan, il existe les conflits suivants :

- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Conflit domaniaux (domaine d'habitation et domaine agricole)
- Conflit religieux et intra-religieux
- Conflit transfrontalier
- Conflit à caractère politique (mauvaise gouvernance)

Les principales causes des conflits sont :

- Méconnaissance du code pastoral par les agriculteurs et éleveurs ;
- Mauvaise négociation du séjour des troupeaux dans les terroirs villageois ;
- Gardiennage mal assuré et non permanent ;
- Non-respect des conventions établies entre population d'accueil et éleveurs ;
- Faible implication des autorités locales dans l'installation des éleveurs ;
- Lenteur et la négligence des autorités dans le règlement des conflits ;
- Corruption généralisée et l'usage du trafic d'influence lors du règlement des conflits.

Dans les débats, on a relevé que les principaux problèmes de la région sont de quatre ordres :

- Problème minier entre villages voisins
- Problèmes frontaliers entre villages (notamment à la frontière du Mali)
- Problème entre Wahhabites et Sunnites au sein de la communauté musulmane
- Problème de domaines entre éleveurs et agriculteurs

4.2.4 Cas de Kindia

Le cas de la région de Kindia a été présenté par le président du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de Kindia, El Hadj Farouk Soumah.

La préfecture de Kindia dispose d'une usine de bauxite, depuis 33 ans. Cette préfecture n'a jamais bénéficié des retombées financières de l'exploitation de cette usine. Ainsi, la population s'est révoltée dernièrement à Mambia. Suite à des campagnes d'éducation civique, les gens, maintenant mieux informés et sensibilisés commencent à réclamer leurs droits.

En 2004, le Ministre des Mines, avait dit que la Société de Bauxites de Kindia devait fournir près de 800'000 \$ à la préfecture. Mais en 2004, cette somme a été utilisée, sans que la sous-préfecture de Mambia n'en profite. Ainsi, la population s'est révoltée pour récupérer l'argent qu'ils auraient dû recevoir. Les autorités locales ont été tellement interpellées que le président de la CRD a été obligé de retourner la somme détournée. En 2008, les populations se sont encore révoltées pour les mêmes raisons. L'autorité a durement réprimé, et il y a eu mort d'homme.

4.2.5 Cas de l'Union du Fleuve Makona (UFMA)

Le cas de l'UFMA dans la prévention et la résolution de conflits dans l'espace Makona a été présenté par Dr. Marcel Tamba Milimoundo, chargé des projets au sein du bureau de la branche guinéenne.

L'espace Makona est à cheval entre trois pays frontaliers. Il couvre en effet une partie du Sud de la Guinée, le Nord-est du Libéria et le Sud-est de la Sierra Leone. Il possède d'importantes ressources du sol et du sous-sol. Du point de vue démographique, les statistiques sont incertaines. Il est néanmoins acquis que les populations de l'espace Makona comptent plusieurs groupes ethniques qui s'y sont installés au cours des trois derniers siècles. La communauté la plus importante est celle des Kissi (Kissia comme ils se font appeler eux-mêmes). Mais les populations qui peuplent l'espace Makona comprennent d'autres groupes ethniques. Les populations de cet espace ont en partage le fleuve Makona, considéré parfois comme une frontière naturelle entre la Guinée d'une part, le Libéria et la Sierra Leone d'autre part. L'espace Makona a été secoué, pendant plus de 10 ans, par des guerres civiles très violentes.

4.2.6 Cas de Labé

Le cas de Labé a été présenté par Bonata Dieng, vice-président du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de Labé et directeur du service des œuvres universitaires du Centre Universitaire de Labé.

La région de Labé est généralement sous une relative maîtrise des conflits, grâce à une forte tradition héritée du passé, connue sous la longue existence de l'Etat dit théocratique.

Mais avec la création en 2001 à Labé du Centre universitaire de Hafia, des problèmes sont nés. Le Centre a été conçu pour être un campus installé en dehors du centre urbain de

Labé, à mi-chemin (15 km) entre le centre ville et la CRD de Timbi-Madina à 17 km de Pita. Malheureusement cette belle initiative d'installer cette cité du savoir au cœur du Fouta a connu un retard très grave dans la réalisation de ses infrastructures essentielles de base comme les amphithéâtres, les salles de classe, les dortoirs, les réfectoires, les toilettes, les bibliothèques, les sites de connexion à l'Internet, les services médicaux etc.

Cette promiscuité à large échelle entre étudiants et villageois hôtes dérange les bonnes mœurs et ravale les valeurs encore saines de ces localités rurales. Des tensions et échauffements de plus en plus mal vécus en découlent, sur des sensibilités aussi délicates que les biens des étudiants avec les épouses et filles de leurs hébergeurs.

4.3 Analyse des conflits de terrain

Après ces différentes présentations, un long et riche débat a été enclenché sous la direction de Tidiane Diallo, expert en démocratie, gouvernance et prévention des conflits.

Cas de Boké : S'agissant du conflit entre éleveurs et agriculteurs, on a suggéré au CROSC de Boké de traiter le problème en termes de différends entre éleveurs et agriculteurs et non en termes de problème entre Peulhs et Soussous. Les problèmes terriens à Boké entre autochtones et « étrangers » installés là depuis plus d'un siècle, ont été entretenus par le régime de Lansana Conté pour des raisons purement politiciennes. Avant ce régime, on prônait plutôt que la terre appartient à celui qui la travaille. Le CROSC a été encouragé à poursuivre ses efforts de médiation.

Cas de N'Zérékoré : On a félicité le CPEPC de N'Zérékoré pour les résultats acquis en peu de temps, tout en mentionnant que, comme à Boké, ce problème « d'autochtones et d'étrangers » a été créé par le régime de Lansana Conté. En effet, il est absurde de considérer comme étrangers des nationaux, surtout sur des sites où ils sont installés depuis plus d'un siècle et qu'ils possèdent des terres. On a recommandé aussi au Comité d'aller vers des mesures qui prennent les problèmes tels qu'ils sont et non au travers du prisme de l'ethnie ou de la religion. Dans le débat, il est apparu la nécessité de faire des investissements massifs dans la région afin de créer des emplois – le désœuvrement et la pauvreté étant des sources indéniables de conflits – d'y mener des actions d'éducation civique et de réparer la plupart des infrastructures aujourd'hui très mal en point.

Cas de Kankan : Après avoir félicité le CROSC de Kankan, qui dirige le comité local de médiation des conflits, il est apparu clairement que la mauvaise gouvernance (impunité, procès injuste, laxisme chaque fois que des problèmes ont éclaté dans les villages) serait l'une des principales causes de conflit. L'atelier a demandé au CROSC de persévérer dans la recherche de solution aux problèmes quels qu'ils soient et de réagir vite dès que survient un problème.

Cas de Kindia : Après avoir félicité le président du CROSC de Kindia, on lui a demandé de continuer jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à la situation. C'est-à-dire que les parts prévues par les compagnies minières pour la CRD de Mambia et a préfecture de Kindia, leur soit effectivement remises.

Cas de Guékédou : L'UFMA a contribué à aplanir les problèmes entre les trois pays membres, notamment en matière de résolution de conflits nés pendant les guerres, et elle a en plus aidé à améliorer les relations entre les membres de la communauté kissienne disséminée entre les trois pays. Ainsi, l'UFMA a été encouragée à poursuivre ces actions dans son espace géographique.

Cas de Labé : Labé est sans doute la région qui présente le moins de problèmes ou qui, en tout cas, a su, au travers des structures traditionnelles religieuses, les résoudre avant qu'ils ne deviennent des conflits violents et graves. Néanmoins, le problème des universités créées sur la base d'aucun investissement préalable par l'Etat, reste sérieux et pourrait, si aucune mesure n'est prise, déboucher en conflit violent.

5. Mécanismes de gestion du conflit

5.1 La médiation traditionnelle en République de Guinée

Ce thème a été présenté par Néné Moussa Maléya-Camara, auteur du célèbre livre « La Guinée est une famille ».

Les valeurs traditionnelles authentiquement africaines s'altèrent chaque jour davantage à cause de la mondialisation envahissante et de la vulgarisation à outrance des nouvelles technologies de l'information. Malgré le métissage culturel profond et le suivisme inapproprié des forts par les faibles, qui sont les réalités de ce 21^e siècle, certaines de nos valeurs ont pu résister au temps et continuent de se transmettre de père en fils, d'une génération à l'autre. C'est le cas de la médiation traditionnelle dans les conflits.

La médiation traditionnelle ne peut être bien comprise sans une connaissance préalable de la société traditionnelle elle-même dans sa globalité.

La Guinée est l'un des démembrements des grands Empires Ouest Africain que sont les empires du Ghana, du Sosso, du Mandén, du Mali et du Wassoulou. Elle a hérité de ces grands ensembles, une organisation sociale d'une grande valeur qui se perpétue jusqu'ici malgré les nouvelles réalités du terrain. Cette organisation sociale traditionnelle est caractérisée par une forte stratification comprenant les dignitaires, les castes, les chefs spirituels ou religieux, etc. La pratique de la médiation ne peut se comprendre que dans le cadre de cette organisation sociale légalisée par la charte de Kouroukan Fouga vers le 13^e siècle sous le règne de Soundiata Keita, l'Empereur du Mandén.

La médiation traditionnelle se pratique à différents niveaux selon la gravité du conflit. Au sein de la famille élargie, les parents interviennent, les aînés, les griots. Ces derniers sont reconnus pour leurs interventions dans de nombreux conflits d'ordre politique. Entre les individus de familles différentes on pratique le « cousinage » pour prévenir et régler beaucoup de conflits. Ce cousinage est basé sur les liens ancestraux qui lient les familles entre elles.

5.2 Justice traditionnelle et justice contemporaine

Ce thème sur la Justice traditionnelle, Justice contemporaine a été présenté par Siriman Kouyaté, magistrat, traditionnaliste et écrivain.

La cohabitation entre la justice traditionnelle et la justice contemporaine dans nos Etats est difficile de part leur essence même. La justice traditionnelle est un processus longtemps lié au pouvoir (c'est le souverain lui-même qui rend la justice), elle se rend normalement sur des bases objectives par une procédure appropriée mise en œuvre par des conseillers désignés par le souverain. Ceux-ci en principe doivent être reconnus pour leur droiture et leur sagesse. Traditionnellement, que ce soit en matière civile ou en matière pénale, le plaignant s'explique en premier avec toute la liberté requise devant ses juges. La partie mise en cause donne elle aussi sa vision des faits et les témoins apportent un éclairage nouveau qui permet de trancher le litige. Cette justice a l'avantage d'être consensuelle et collégiale. C'est après avoir demandé l'avis des conseillers sur le fond de l'affaire et les propositions de solution que le souverain tranche, souvent sur place, mais parfois aussi lors d'une séance suivante dont la date est communiquée aux parties.

Les voies de recours dans la justice traditionnelle se situent pratiquement en amont du processus. Ce qui veut dire que des tentatives ont été faites à travers d'autres créneaux en vue de désamorcer la crise mais qui n'ont pas marché. C'est suite à ces différents échecs

que le conflit se retrouve devant le souverain. Par souverain, il faut entendre ici le chef traditionnel du village, en tout cas celui qui y incarne une partie du pouvoir temporel et spirituel. La justice traditionnelle obéit strictement aux règles de préséance. Les plus jeunes prennent la parole avant les plus vieux. Le dernier qui prend la parole a eu le temps de peser la valeur des arguments énoncés ici et là pour tirer une conclusion acceptée de tous.

La justice contemporaine, elle tire ses origines des traditions juridiques germano-romaines ou anglo-saxonnes adaptées à nos réalités africaines. Dans la sous-région ouest-africaine, le système inquisitoire et l'unité de juridiction sont les pratiques les plus courantes à l'exception du Sénégal où existe la dualité des juridictions, celles judiciaires et celles administratives, ce qui explique la cohabitation de la cour de cassation et de la cour constitutionnelle. C'est ainsi qu'il existe dans nos pays la cour suprême compétente aussi bien en matière constitutionnelle et administrative qu'en matière judiciaire.

Si cette justice a fait ses preuves, son grand formalisme et ses procédures complexes (l'habit noir ou rouge des juges, l'interdiction du fait de la coiffure dans la salle d'audience, la présence des avocats, leurs perruques etc.) désarçonnent la plupart des plaideurs, surtout ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école, et ils sont les plus nombreux.

Cependant, certains juges utilisent les créneaux traditionnels dans cet environnement de justice moderne pour régler des conflits, désamorcer des crises profondes et ramener ainsi la paix dans la cité. De l'avis du présentateur, les populations ouest-africaines s'accommodent mieux de ce mariage entre le traditionnel et le moderne, l'essentiel étant de dire la vérité.

5.3 Echanges et débats sur les deux thèmes

A la suite de ces exposés, un débat a eu lieu. Ci-dessous, la synthèse des résultats auxquels on est parvenu :

Médiation et prévention traditionnelle des conflits : Néné Moussa Maléya-Camara, a su défendre son point de vue : recourir chaque fois que c'est nécessaire à nos valeurs africaines dans la résolution et la prévention des conflits. Assez de résultats ont déjà été obtenus entre individus et entre communautés ici et ailleurs. Il ne s'agit pas de rejeter les mécanismes modernes de résolution ou de ne les utiliser qu'en appoint, mais d'utiliser chaque fois qu'il y a conflit parmi les deux méthodes celle qui peut résoudre le plus rapidement et le plus durablement.

Justice traditionnelle et justice contemporaine : Traditionnaliste trempé, magistrat et juge de profession, Siriman Kouyaté s'est livré à un exercice complexe et difficile. En posant les choses non pas dans un schéma d'opposition, mais plutôt d'interpénétration des deux voies, il réussit bien son exercice. Les deux peuvent bien se relayer, se suppléer et se compléter. Ainsi, sans nier les valeurs des jugements rendus dans les tribunaux, dont il reconnaît volontiers la pertinence, il pense qu'on peut toujours continuer à recourir à la justice traditionnelle.

Mais il appartient donc aux acteurs, le moment venu de décider laquelle des deux il convient d'utiliser.

6. Domaines prioritaires et facteurs du conflit guinéen

La réflexion sur l'énormité des problèmes auxquels la Guinée fait face a créé un sentiment d'impuissance chez la plupart des participants d'après qui, il prendrait tout un siècle voire plus pour résoudre les problèmes liés aux conflits susmentionnés. Néanmoins, au lieu de se livrer au fatalisme, on a convenu qu'il était possible de regrouper ces problèmes dans leurs domaines respectifs et de les prioriser selon la logique de cause à effet, afin de pouvoir déterminer les éléments sur lesquels une intervention éventuelle aurait plus d'impacts dans un domaine donné.

Cinq domaines ont donc été retenus, autour des quels des groupes de travail ont été constitué. Ces domaines sont :

- i. Le domaine politique
- ii. Le domaine économique
- iii. Le domaine social
- iv. Le domaine sécuritaire
- v. Le domaine judiciaire

On a ainsi constitué 5 groupes. Chacun des groupes avait à répondre aux questions suivantes et à décrire la réponse sous forme d'histoire :

- Déterminer les relations de cause à effet entre les facteurs identifiés.
- Quel serait le facteur central ?
- Allant de l'élément central, déterminer comment ces facteurs contribuent au conflit ?

Suivant les thématiques retenues, les échanges sur les facteurs qui contribuent au conflit guinéen, ainsi que sur les liens et les dynamiques entre ces facteurs avaient abouti aux éléments ci-après.

-

6.1 Facteurs politiques

- Mauvais découpage territorial pour des raisons électoralistes (cas de Ratoma et de Tindo à Faranah)
 - Mauvaise gestion du processus électoral
 - Mauvais rapports entre gouvernants et gouvernés
 - Mutation arbitraire des fonctionnaires à cause de leur appartenance politique
 - Retraite anticipée des cadres à cause de leur appartenance politique
 - Privatisation de l'administration
 - Interférence de la politique dans l'exécution des décisions judiciaires
 - Transition anticonstitutionnelle
 - Violation des droits humains
 - Manque de lisibilité des activités et mauvaise gestion de la transition du CNDD et du Gouvernement
 - Morosité du processus électoral
- Le facteur central est la mauvaise gouvernance. En effet, tous les dérapages politiques, sociaux et économiques qu'ont connus la Guinée ces derniers temps sont dus à la mauvaise gouvernance. La mauvaise gouvernance est la mauvaise gestion des affaires publiques en raison du non respect de la loi et du manque de volonté politique.

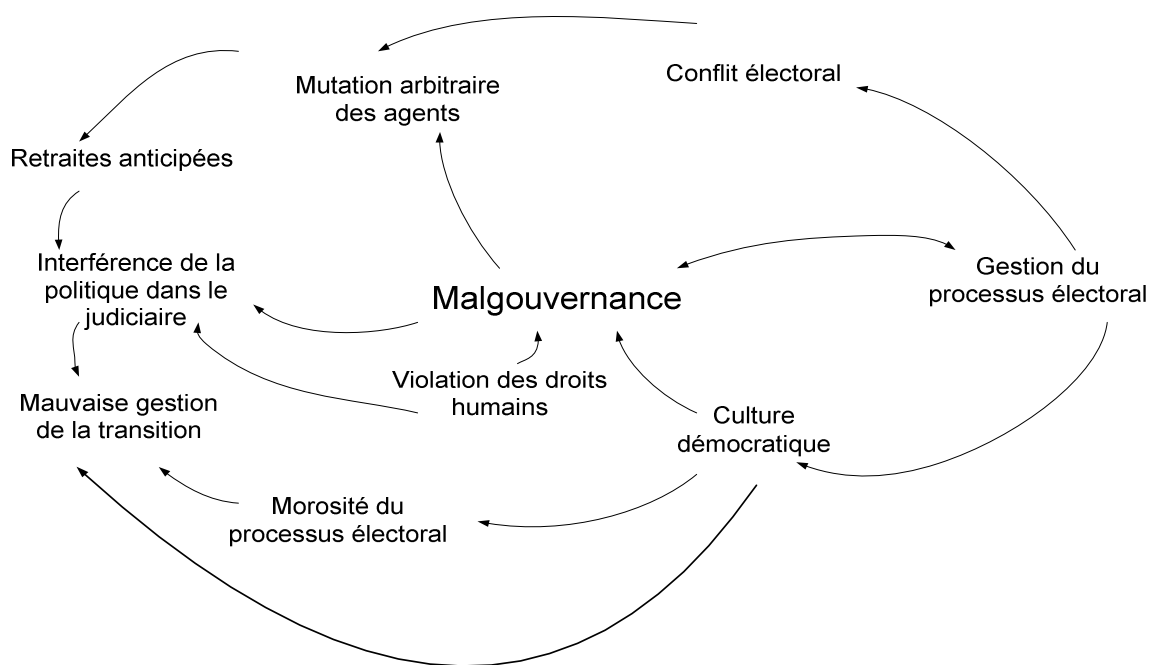


Fig. 2: Dynamique des facteurs politiques

6.2 Facteurs économiques

- Impunité
- Faible revenu des travailleurs et agents économiques
- Inflation
- Chômage
- Corruption
- Détournements
- Mauvaise gestion des deniers publics
- Mauvaise passation des marchés
- Insécurité
- Inadaptation de la formation au marché de l'emploi
- Faible niveau de compétitivité des ressources humaines

→ Le facteur central est aussi la mauvaise gouvernance.

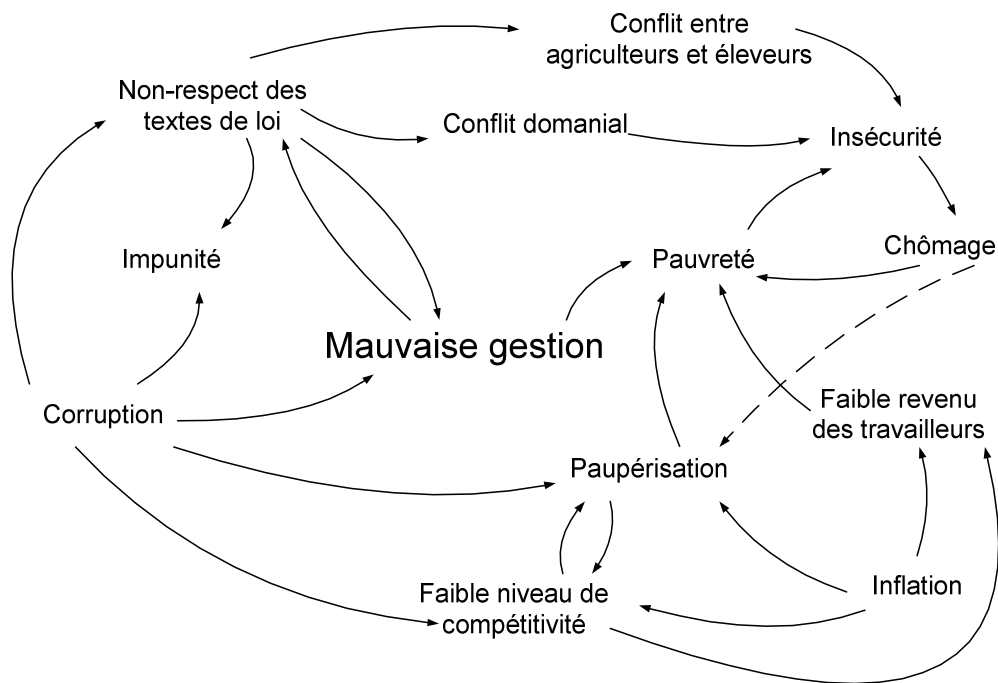


Fig. 1: Dynamique des facteurs économiques

6.3 Facteurs sociaux

- Conflits interreligieux (En Guinée forestière à N'Zérékoré 2004, entre chrétiens et musulmans ; à Forécariah pour un domaine foncier devant servir à la construction d'une église, projet rejeté par les Musulmans)
- Conflits liés au mariage entre conjoints de cultes différents (exigence de conversion ou non)
- Conflits intra-religieux (conflits entre différents groupes islamiques liés aux différences de courants dans le monde musulman. Exemple entre Sunnites et Wahhabites)
- Conflits ethniques (causés par le non-respect des valeurs culturelles et identitaires de l'autre, aggravés par des positionnements liés aux intérêts économiques ou politiques. C'est dans ces cas de crise que l'ethnie devient un refuge)
- Conflits conjugaux (cas de stérilité, de grossesses non désirées, d'infidélité, réclamation de moyens non convenus de la part de l'un ou de l'autre des conjoints)
- Conflits liés aux conditions de vie des élèves, étudiants et des enseignants
- Exclusion sociale (inexistence ou faiblesse de l'assistance à la sécurité sociale, polygamie, problème d'héritage, déficit de dialogue)

→ La mauvaise gestion des mécanismes sociaux de relation est la cause principale des conflits. Il s'agit donc aussi de la mauvaise gouvernance.

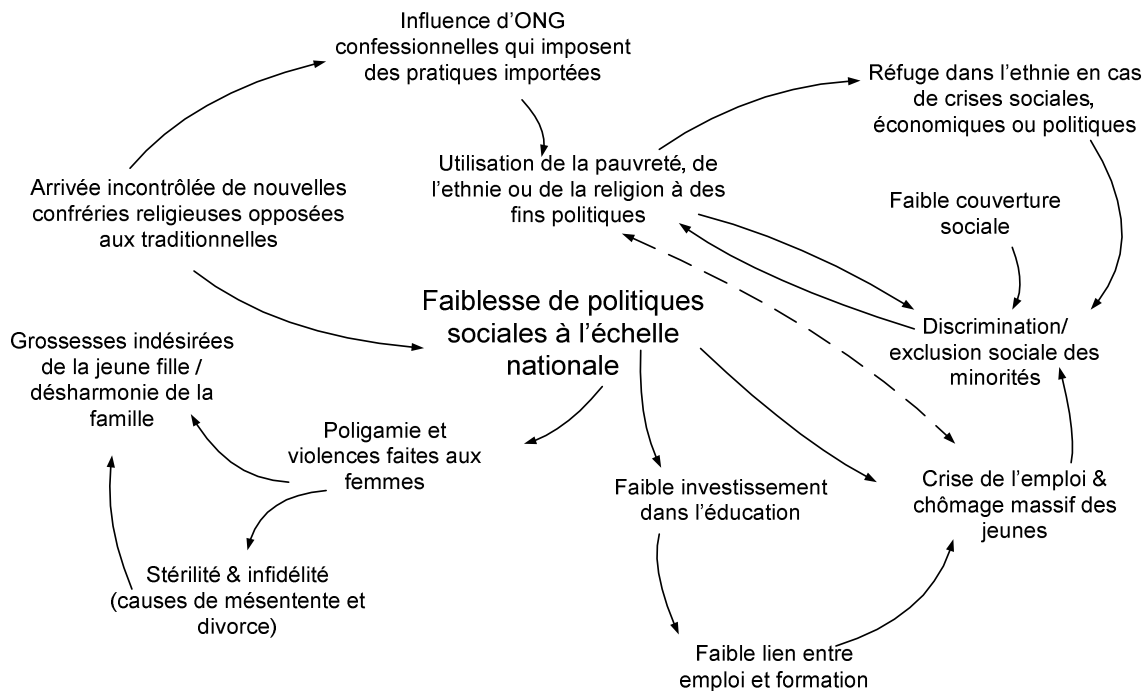


Fig. 3: Dynamique des facteurs sociaux

6.4 Facteurs sécuritaires

- Violence civilo-militaire
- Frustration
- Abus de pouvoir
- Incompréhension
- Manque d'éducation civique
- Mauvaise gouvernance
- Violation des droits humains
- Inapplication des règles de l'administration militaire
- Insuffisance des moyens logistiques des forces de sécurité
- Prolifération et circulation illicite des armes légères
- Violence intra-militaire
- Inapplication des règles de l'administration militaire
- Favoritisme
- Impunité
- Violation des droits
- Indiscrétion dans l'armée
- Recrutement anarchique

→ C'est la mauvaise gouvernance qui a été identifiée ici aussi comme étant la principale cause des conflits.

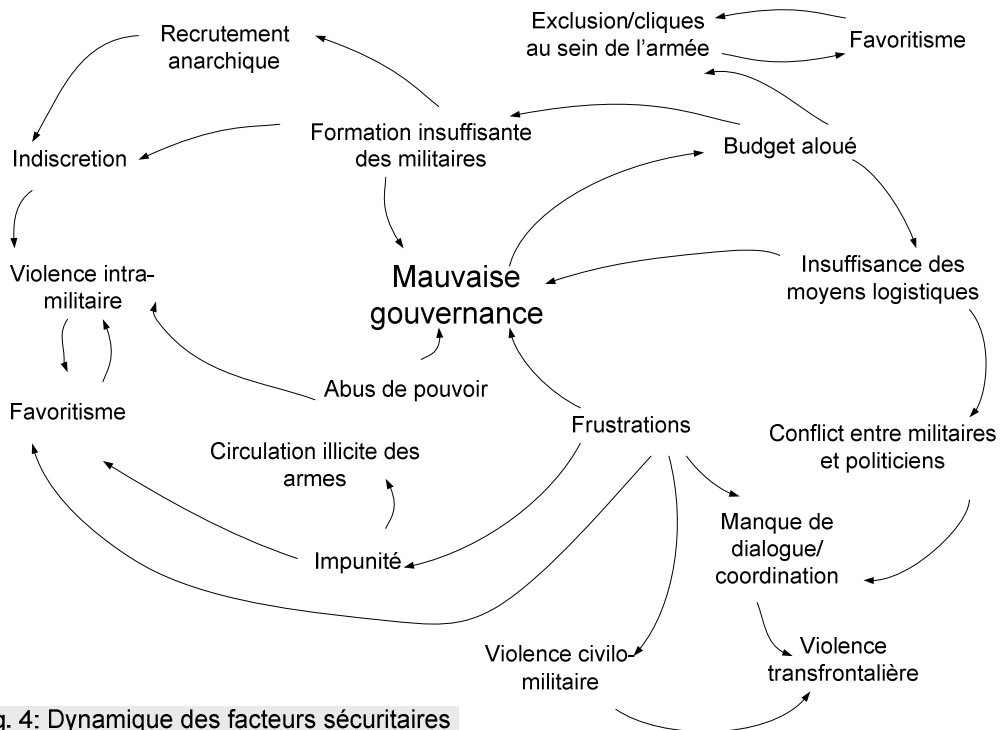


Fig. 4: Dynamique des facteurs sécuritaires

6.6 Cartographie du conflit guinéen

Se basant sur leurs facteurs communs, la fusion des dynamiques des facteurs des domaines retenus comme prioritaires avait conduit à l'élaboration de la carte ci-après :

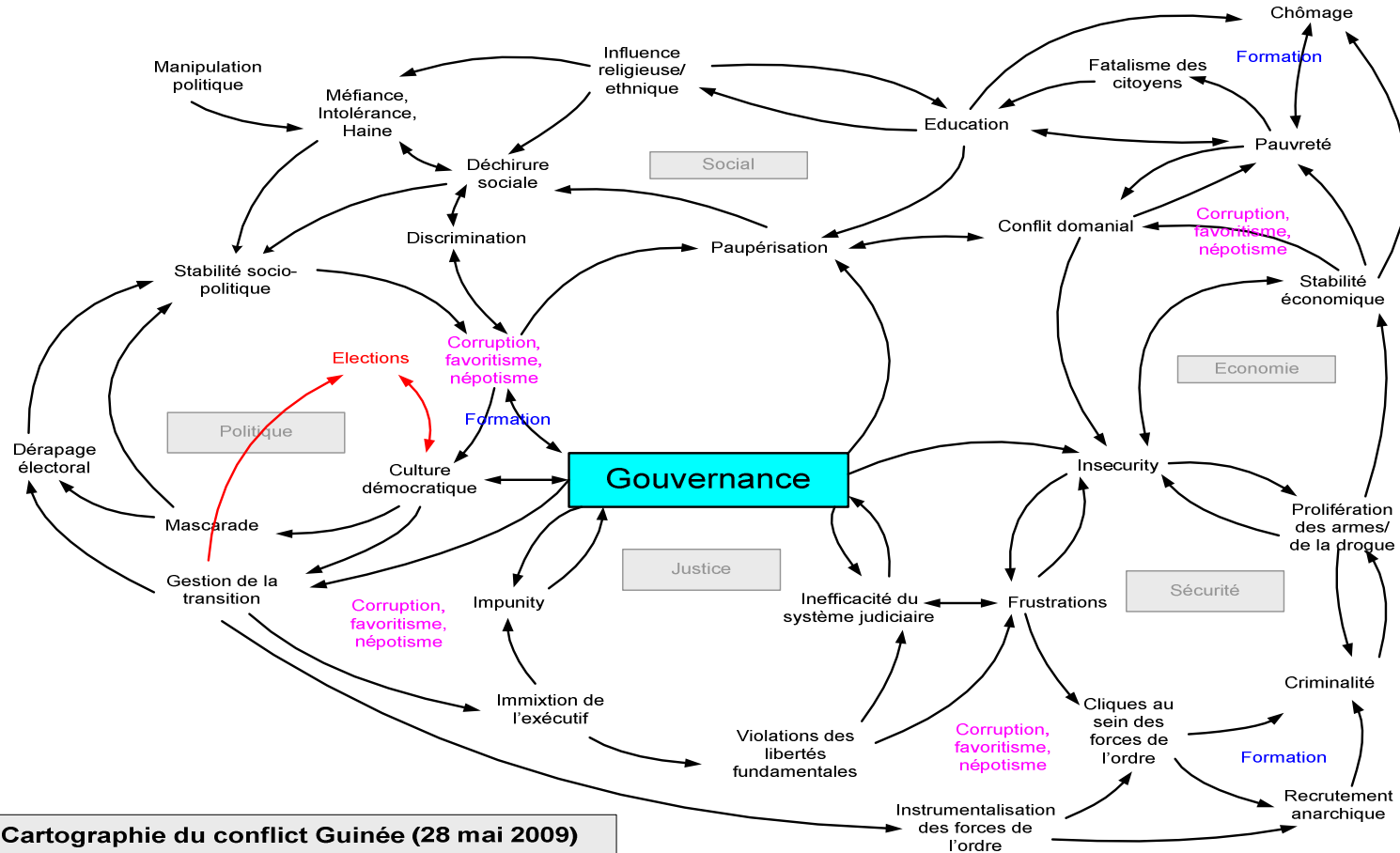


Fig. 6: Cartographie du conflit Guinée (28 mai 2009)

7. Elaboration des stratégies

Cette séquence a été animée par Tidiane Diallo et Frédéric Kama-Kama Tutu de BEFORE. A travers des exemples et des débats, ils ont permis aux participants de mieux cerner le sens du mot stratégie et les voies pour bâtir une bonne stratégie.

Une initiative est stratégique si elle :

- S'adresse aux facteurs les plus importants ;
- Met fin à une dynamique destructrice ;
- Est efficiente (utilise les ressources limitées de façon économe et efficace) ;
- Se sert d'une action relativement petite pour avoir un grand impact (principe du levier) ;
- Conduit à un changement réel (tangibile/manifeste) ;
- Crée l'impulsion pour plus de changement ;
- Est basée sur une théorie de changement explicite (une compréhension claire de comment le changement se produit réellement dans le domaine d'intervention).

Une stratégie doit donc inclure tous ces éléments. Elaborer une bonne stratégie n'est pas facile. La plupart d'entre nous ne sont pas habitués à le faire. Mais la consolidation de la paix est un travail important et nous devons nous remettre en question, même si cela veut dire être un plus coriace que nous le sommes d'habitude.

Maintenant que nous pensons à l'élaboration des stratégies, voici quelques résultats des recherches de Réflexion sur les Pratiques de la Paix (RPP) sur les erreurs programmatiques :

- Les programmes sont souvent conçus sans référence à une analyse ou il n'y a aucun rapport clair entre l'analyse et les stratégies développées ;
- Les organisations se réfèrent souvent aux approches auxquelles elles sont plus familières ou plus à l'aise, au lieu de ce qu'il faut faire pour changer la situation. Cf. le vieil adage : « Si tout ce que vous avez est un marteau, toutes les autres choses ressemblent à un clou » ;
- Très souvent, les organisations de paix se contentent d'une programmation positive, mais ignorent ou négligent le défi de s'adresser à ce qu'il faut stopper pour transformer la dynamique destructrice.

Alors que ce constat peut paraître comme un jugement sévère de notre travail, nous devons prendre au sérieux le défi d'être plus stratégique et par conséquent plus efficace.

7.1 Critères d'efficacité d'après la RPP

D'après les échanges avec les praticiens de la paix à travers le monde entier, les éléments suivants ont été retenus comme critères d'évaluation de l'efficacité d'une initiative de paix ;

- Le facteur clé moteur du conflit arrêté : par exemple, halte aux tueries, fusillades, bombardements, pillages ;
- Développement des initiatives de paix : les gens devraient être en mesure de formuler leurs propres initiatives ;
- Création/réforme des institutions pour s'adresser aux griefs : rétablir ou établir de nouvelles institutions locales pour s'adresser aux griefs et agir comme mécanismes de résolution de conflits ;
- Résister aux provocations de la violence : la capacité de la communauté de résister aux incitations à travers ses membres et/ou ses actions, et sa capacité de résoudre ses problèmes de façon non-violente ;

- Augmentation de la sécurité ou du sens de sécurité: amélioration des rapports intergroupes ;
- Pour évaluer l'impact dans un contexte donné, il y a quatre éléments additionnels et interconnectés qu'il faudra aussi considérer :
 - Le projet est-il assez rapide ? Ou à quelle vitesse sommes-nous en train de réaliser les impacts souhaités ?
 - Le projet est-il suffisamment grand ? Quelle est l'envergure de son impact ? Combien de gens est-il à mesure d'atteindre ?
 - Le projet est-il durable ? Est-ce que son impact est à mesure de perdurer au-delà de l'assistance ?
 - Le projet a-t-il des liens avec d'autres initiatives, étant donné que la collaboration et les liens avec d'autres acteurs sont essentiels ? Quelles sont les dimensions externes (nationales, régionales, etc.) qui peuvent empêcher la réalisation de l'impact souhaité ou peuvent maintenir le statu quo ? (nécessité de la plaidoirie à différent niveau).

8. Actions de consolidation de paix

8.1 Actions éventuelles (Travaux de groupe)

En vue d'atteindre leur vision développée, à savoir « Une Guinée démocratique, unie prospère juste et stable », les participants, à travers leurs différents groupes, ont pu identifier des objectifs et des activités nécessaires :

8.1.1 Domaine politique

Objectifs	Activités	Changements voulu
Révision des lois	Mise en place immédiate du CNT (Conseil National de Transition)	Lois adaptées & transition efficace, inclusive et apaisée
Gestion efficace du processus électoral	Finalisation de l'enrôlement	Retour à l'ordre constitutionnel
	Correction et publication du fichier électoral	
	Organisation des élections	
Transition apaisée	Sensibilisation des populations sur la paix et l'unité nationale	Climat social apaisé
	Organisation d'un forum citoyen pour la réconciliation sociale	
Respect du calendrier électoral	Plaidoyer et lobbying des forces vives & groupes internationaux de contact pour le respect des calendriers	Elections législatives organisées le 11 décembre & élections présidentielles le 13 décembre
Réforme de l'armée	Plaidoyer auprès du groupe de contact pour appuyer matériellement et financièrement la réforme des forces de défense et de sécurité	Stabilité sociopolitique du pays Casernement des militaires
	Plaidoyer auprès du CNDD et du Gouvernement pour l'application du statut de l'armée	
	Organisation des états généraux des armées	Une armée guinéenne moderne et républicaine

8.1.2 Domaine économique

Objectifs	Activités	Changements voulu
Acceptation et respect des textes de loi	Publication et vulgarisation des textes	Possession des textes de loi par les populations
	Sensibilisation des populations	Bonne appropriation des textes
	Diffusion des textes	Compréhension partagée entre gouvernants et gouvernés & résolution des conflits
Bonne gestion des deniers publics	Moralisation de l'économie	Changement de comportement des acteurs économiques
	Lutte contre la corruption et l'impunité	Changement de mentalité
	Application rigoureuse des lois en vigueur	Respect des règles & transparence dans la gestion
Sécurisation des personnes et leurs biens	Lutte contre le banditisme	Réduction de la violence
	Lutte contre la drogue et la criminalité	Baisse de la criminalité
	Formation et équipement des agents de sécurité	Protection civile renforcée
Lutte contre la pauvreté	Création de l'emploi	Amélioration des revenus et baisse du chômage
	Encouragement des initiatives privées	Réalisation d'investissements privés
	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Améliorer le niveau de vie de la population

8.1.3 Domaine social

Objectifs	Activités	Changements voulu
Consolidation du tissu social	Promotion du dialogue social	Tolérance et acceptation de l'autre
	Education civique	Amélioration des relations sociales
	Dialogue intra- et interreligieux	Acceptation mutuelle des membres des différentes religions
Elaboration et mise en œuvre des politiques sociales adaptées	Mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi	Existence d'un cadre d'intervention
	Elaboration d'une politique de la famille	Familles plus équilibrées avec des liens plus solides
	Elaboration d'une politique de sécurité sociale	Amélioration de l'assistance sociale et soins de santé
	Elaboration d'une politique éducative	Jeunes mieux formés et mieux insérés dans la société
Formation des citoyens à la pratique de la démocratie	Formation des leaders politiques à la gestion des parties politiques	Leaders politiques mieux informés sur leur rôle d'éducateurs
	Formation des médias à la pratique de la démocratie	Médias contribuent davantage à l'éducation politique des citoyens
	Sensibilisation des leaders religieux aux rapports politiques, ethniques et religieux	Tolérance religieuse et politique assurée

8.1.4 Domaines sécuritaire

Objectifs	Activités	Changements voulu
Renforcer le tissu social	Promotion du dialogue social	Les guinéens arrivent à se parler et s'écouter autour de leurs problèmes
Faire de l'armée une armée républicaine	Respect des règles et principes de recrutement de force de défense et de sécurité	Une armée forte, compétente et patriote
Consolidation d'une paix durable	Equiper l'armée & retrait des armes légères en circulation	Forces de défense et de sécurité bien équipées & armements bien gérés
Amener l'armée à bien jouer son rôle	Réactualisation du tribunal militaire et du conseil de discipline	Tribunal militaire fonctionnel
Abolition des pratiques de traite d'enfants et de violence en milieu scolaires	Sensibilisation sur la violence en milieu scolaires et les pratiques de traite d'enfants	Arrêt total de ces pratiques
Casernement militaire	Redéfinir le rôle de l'armée	

8.1.5 Domaine judiciaire

Objectifs	Activités	Changements voulu
Respect absolu de la loi par tous	Vulgarisation de la loi	Meilleure connaissance de la loi
	Education civique des citoyens	Connaissance des droits et devoirs
	Application effective de la loi	Equilibre et paix sociale
Respect de la séparation des pouvoirs	Plaidoyer en faveur du changement	Citoyens acquis au changement
	Toilettage de la constitution	Soumission de tous les organes de l'Etat à la loi
Formation civique des forces de l'ordre	Formation des formateurs en instruction civique	Formateurs disponibles
	Organisation des sessions de formation	Meilleure connaissance des droits et devoirs des forces de l'ordre
Lutte contre l'impunité	Campagne de sensibilisation des pouvoirs publics	Loi appliquée dans toute sa rigueur
	Formation des auxiliaires de justice (policiers, gendarmes ...) et des gardes pénitentiaires	Loi mieux appliquée & décisions judiciaires mieux exécutées
	Doter la justice des moyens adéquats	Intégrité des magistrats de parquets
	Formation continue des magistrats	Magistrats à jour et compétents

8.2 Actions prioritaires (travaux en plénière)

A l'issue des échanges sur les activités proposées par les différents groupes de travail, les actions suivantes étaient retenues comme prioritaires :

- i. Retour à l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections
- ii. Mise en place d'un système judiciaire efficace et crédible
- iii. Réforme des forces de défense et de sécurité
- iv. Promotion de la bonne gouvernance politique et juridique
- v. Doter la Guinée d'une nouvelle constitution

Les participants, considérant le retour à l'ordre constitutionnel comme étant la fondation de toute réforme, ont identifié la tenue des élections correcte et rapide comme priorité des priorités. Car seules des élections libres et crédibles pourront garantir le retour à l'ordre constitutionnel.

8.3 Plan d'action

En vue de la réalisation des actions retenues comme prioritaires, les participants avaient procédé à l'élaboration d'un plan d'action qui est encore à figurer :

Objectifs	Activités	Durée de mise en œuvre				Cout	Résultats attendus	Responsable de la mise en œuvre	
		Tr1	Tr2	Tr3	Tr4			Institutions locales	Partenaires
i. Retour à l'ordre constitutionnel le processus électoral	Poursuite et finalisation du recensement des électeurs	X					Fichier électoral assaini et disponible	CENI, MATAP	Partenaires internationaux
	Traitement et mise à jour du fichier électoral								
	Découpage électoral & identification des bureaux de vote						Connaissance des bureaux de vote par les électeurs		
	Affichage des listes électorales	X					Les électeurs sont informés de l'emplacement de leur bureau de vote		
	Distribution des cartes d'électeurs								
	Sensibilisation des citoyens sur le vote						Participation massive des citoyens au vote		
	Organisation des élections; convocation du corps électoral, etc.								
	Plaidoyer et mobilisation des ressources								
ii. Mise en place d'un système judiciaire efficace et crédible	Application effective et immédiate du statut de la magistrature	X					La consécration de l'indépendance des magistrats	Etat	
	Redéfinition des relations entre les différents acteurs du système judiciaire	X	X				Meilleur fonctionnement du système judiciaire	Etat & partenaires	
	Amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats et autres auxiliaires de justice	X	X	X	X		Intégrité et efficacité des magistrats et autres auxiliaires de justice		
	Formation continue des magistrats et greffiers	X	X	X	X				

Rapport d'atelier de réflexions sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée

Objectifs	Activités	Durée de mise en œuvre				Coût	Résultats attendus	Responsable de la Mise en œuvre	
		Tr1	Tr2	Tr3	Tr4			Institution locales	Partenaires
iii. Renforcement des capacités des FDS dans la protection de l'intégrité territoriale et la sécurisation des citoyens et leurs biens	Vulgarisation et mise en œuvre des statuts et règlements des FDS	X					Les FDS maîtrisent les statuts et règlements des leurs unités	Armée	Comité Civilo-militaire & partenaires
	Nettoyage des effectifs conformément aux textes et règlements des FDS	X	X				Toutes les erreurs des FDS sont corrigées		
	Constitution des unités organiques	X	X	X	X		Chaque homme ou femme se retrouve dans une unité organique		
	Construction des camps en vue de caserner les FDS	X					Toutes les FDS intègrent les camps & les armes sont récupérées		
	Récupération et intégration des armes dans les râteliers des unités	X	X	X	X				
	Réactualisation du conseil de discipline et du tribunal militaire	X							
	Réactualisation du Conseil National de la Défense	X					Les textes et règlements sont maîtrisés et respectés par les FDS		
	Formation et mise à niveau des FDS dans le cadre de la formation civique	X					Militaires patriotes et professionnels		

Rapport d'atelier de réflexions sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée

Objectifs	Activités	Durée de mise en œuvre				Coût	Résultats attendus	Responsable de la mise en œuvre	
		Tr1	Tr2	Tr3	Tr4			Institutions locales	Partenaires
iv. Renforcement des capacités de bonne gouvernance politique et juridique	Sensibilisation des acteurs politiques aux objectifs de la feuille de route de la transition	X	X				Objectifs définis Chronogramme défini Feuille de route adaptée CNT mis en place	Société civile, partis politiques, CNDD	GIC-Guinée, partenaires
	Campagne de sensibilisation des populations			X			Populations sensibilisées à la culture démocratique		
	Révision de la loi fondamentale et des lois organiques	5 mois					Référendum organisé Lois adaptées	CNT & partenaires	
	Sensibilisation des FDS						FDS sensibilisées et mobilisées		
v. Doter la Guinée d'une nouvelle constitution	Sensibilisation des acteurs politiques et de la hiérarchie militaire						Responsabilités des différents acteurs sont définies		
	Convocation d'un forum national sur la constitution						Préoccupations des guinéens prises en compte	Décideurs politiques	PNUD, GIC, IFES
	Création d'une commission de rédaction de la constitution								
	Rédaction de la constitution								
	Vulgarisation du texte élaboré						Guinéens comprennent le contenu du texte et y réagissent	Ministères concernés, médias, citoyens	Partenaires au développement
	Adaptation du texte par rapport aux amendements recueillis						Le texte est amendé		
	Organisation d'un référendum						La constitution est adoptée		

9. Recommandations

Au cours des discussions, l'atelier a pu classer par ordre de priorité les domaines devant être ciblés pour promouvoir l'unité et la paix sociale en Guinée et identifier les actions à mener. Par l'environnement actuel, les participants ont considéré le déroulement correct et rapide du processus électoral comme priorité des priorités. Seules des élections libres et crédibles pourront garantir le retour à un ordre constitutionnel dans l'immédiat.

Cependant, ce serait une erreur de penser que la transition a commencé avec la mort du Général Lansana Conté et l'avènement du CNDD et s'achèvera à la tenue des élections. Déjà depuis huit ans, la société guinéenne a amorcé sa transition. La société civile a joué un rôle très important dans la prise de conscience des Guinéens de leurs droits et de leurs responsabilités. La Guinée a aussi intégré une dynamique de dialogue social et politique qui a fort probablement contribué à apaiser et à prévenir les conflits. Cependant, tous les indicateurs demeurent au rouge : un Etat moribond et sans ressources, la paupérisation de la population, la crise économique, la jeunesse désœuvrée et sans repère, une armée dans la tourmente et une élite divisée. Il est clair que tous les acteurs doivent redoubler d'ardeur et de vigilance pour préserver et renforcer la cohésion sociale.

Dans ce contexte de transition militaire, la Guinée reste très suivie, certes par la communauté internationale au travers du GIC. Les partenaires au développement, bien qu'ils aient sanctionné la Guinée, continueront d'appuyer le processus électoral.

Ainsi, les rédacteurs de ce rapport recommandent donc que BEFORE puisse prendre en compte davantage les autres grands axes définis par les participants en travaux de groupe et les activités y afférant. Ce sont :

La gouvernance :

- Une concertation à l'échelle nationale peut être organisée pour définir le nouvel Etat et comment l'atteindre ;
- Des actions de suivi peuvent être appuyées par la suite telles que la révision du découpage électoral, l'élaboration d'un plan de carrière pour l'administration ;
- Une série de formation sur la séparation des pouvoirs ciblant les acteurs-clés pouvant améliorer la qualité de la gouvernance ;
- La formation civique de la police et de la gendarmerie sur les droits et devoirs des citoyens et des forces de sécurité. Ce personnel ne connaît ni la constitution ni leurs propres règles.

Le dialogue politique :

- Même si les gouvernants cherchent à organiser une concertation nationale, un dialogue sur l'établissement d'un nouveau consensus national est nécessaire. Un nouveau contrat social est fondamental, il concerne à la fois le présent et l'avenir. Si le Forum du CNDD a lieu, cette concertation pourra servir d'amplification et de suivi en termes d'application des recommandations du Forum. Le chronogramme électoral de 2009, adopté par les Forces Vives et le CNDD, risque de glisser vers 2010 et les enjeux sont tels, que les résistances pourraient s'accroître. Un consensus national reste à construire non seulement par rapport au chronogramme électoral, mais surtout pour l'établissement d'un véritable contrat social qui prendrait en compte le présent, mais aussi l'avenir ;
- A cela pourrait s'ajouter la formation des leaders politiques à la gestion des partis politiques.

Le judiciaire :

- A défaut d'une réforme approfondie de la justice, un programme de formation des magistrats dans le contexte actuel, sur des aspects liés à leur pratique, comme leur indépendance dans un état de droit serait utile, au moment où ils commencent à se battre et à revendiquer leur indépendance. Ce serait un accompagnement à leur réveil ;
- Un dialogue entre la magistrature et les citoyens pour confronter les perceptions et les pratiques, et responsabiliser les uns et les autres en ce qui concerne l'obtention d'une justice indépendante et intègre.

La médiation :

- La multitude de conflits identifiés montrent que la justice ne sera pas en mesure de sitôt à les résoudre tous. Il est bon que des médiateurs sociaux soient identifiés et renforcés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle. Il serait même possible de créer un espace de coopération entre eux et l'appareil judiciaire. La sensibilisation des leaders religieux et des sages aux rapports politiques/ethnies/démocratie/religion est un axe important et intéressant.

Appui à la transition de l'armée :

- L'armée au pouvoir reste dans un état lamentable. Des réformes considérables doivent être faites en son sein pour doter la Guinée d'une armée véritablement républicaine. Des programmes de renforcement et réhabilitation sont nécessaires.
- Une réflexion doit également être menée pour faciliter la transition d'un régime militaire à un régime démocratique de manière à ce que les principaux intéressés se sentent valorisés et reconnus pour leurs efforts inestimables d'avoir sorti la Guinée de son état actuel et d'avoir évité de plonger le pays dans le chaos.

Annexes

Liste des participants à l'atelier

No	Prénoms et Nom	Structures	Localité
1	Aliou Mairie Diallo	CNAG	Tombo
2	Thierno Ousmane Diallo	UPR	Minière
3	Colonel Henry Tofany	Chef d'Etat Major	Sangoyah
4	Chérif Samouka	WANEP	Kipé
5	Dr. Bachir Barry	Coordination	Fouta Djallon
6	Thierno Mamadou Kaira Diallo	Secrétariat CROSC	Mamou
7	Abdoulaye Diouma Diallo	UFDG	Conakry
8	Mariama Ciré Keita	AGUIFPER	Conakry
9	Antoine Dramou	CROSC	N'Zérékoré
10	Dr. Chérif Lounsény	CROSC	Kankan
11	El Hadj Farouk Soumah	CROSC	Kindia
12	Mohamed Lamine Kamissoko	RPG	Conakry
13	Sékou Souaré	CROSC	Boké
14	Hady Koumbassa	CU	Boké
15	Siriman Kouyaté	Magistrat traditionaliste	Boké
16	Kaba Baro Condé	Coordination régionale	Conakry
17	Souro Mansaré	ACORD	Conakry
18	Djeidi Sylla	PNUD	Conakry
19	Marcel Tamba Milimoundo	UFMA	Conakry
20	El Hadj Mamadou Camara	MATAP	Conakry
21	El Hadj Hassimiou Kouyaté	Communicateur traditionnel	Dinguiraye
22	Lebenian Doré	Coordination	Conakry
23	Ahmed Tidiane Diallo	Animateur	Conakry
24	Dr. Chérif Karamo	WANEP/Guinée	Conakry
25	Ousmane Keïta	Fondation Lansana Conte	Conakry
26	Taïbou Diallo	ADDEF/Guinée	Conakry
27	Mamadou Mouctar Diallo	NFD	Conakry
28	Lansana Touré	CONEG	Faranah
29	Néné Moussa Maléya-Camara	Ecrivain	Conakry
30	Bengaly Camara	PEDN	Conakry
31	Lieutenant Ibrahima Diallo	EMAT	Conakry
32	Mamadou Bobo Bah	MATAP	Conakry
33	Fodé Keita	Président/BOST	Conakry
34	Bonata Dieng	CROSC	Labé
35	François Dramou	COC Paix	Conakry
36	Frédéric Kama-Kama Tutu	BEFORE	Nairobi
37	Diane Rougui Barry	Association des magistrats	Conakry
38	Bintou Tounkara	MATAP	Conakry
39	Elisabeth Coté	IFES	Conakry
40	Bakary Fofana	CECIDE	Conakry
41	Heinz Krummenacher	BEFORE	Switzerland
42	Moussa Nimaga	CECIDE	Conakry
43	Kanny Soumano	IFES	Conakry
44	Alhassane Camara	CNOSCG	Conakry
45	Mountaga Sylla	IFES	Conakry
46	Dansa Kourouma	FONAJESCG	Conakry
47	Quentin Kanyatsi	Search of Common Ground	Conakry
48	Tiguidanke Diallo	CNOGP	Conakry
49	Cheick Abdoul Kadri Diakite	IFES	Conakry
50	Stéphane Robert Malonga	IFES	Conakry
51	Sénkoun Wagué	Rapporteur général	Conakry

Intervention de Heinz Kruppenacher, Représentant de BEFORE

Nous reprenons In extenso, l'allocution qu'a bien voulu prononcer le Représentant de BEFORE, Heinz Kruppenacher.

C'est un grand plaisir pour moi d'être ici avec vous dans cet atelier, intitulé « Réflexion sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée ». Je vous salue aussi très cordialement au nom de mes collègues du Conseil d'administration de BEFORE, Mme Eileen Babbitt, M. Milt Lauenstein, M. Michael Lund, M. Peter Woodrow et M. Chic Dambach.

Dans mon allocution, j'aimerais d'abord expliquer l'idée qui se trouve à la base de notre programme et ensuite démontrer pourquoi nous pensons que l'initiative BEFORE est très spéciale, même unique par rapport aux autres initiatives dans ce domaine.

Alors, quel est l'objectif de BEFORE ? BEFORE est un mot anglais qui veut dire en français, "Avant". C'est un mécanisme qui a pour but d'identifier des pays qui ne sont pas encore submergé par des conflits violents mais qui présentent, quand même, des signes clairs que de tels conflits pourraient être possibles dans le futur si on n'arrive pas à résoudre les problèmes graves qui secouent le pays. Une fois que le Conseil régional de BEFORE pour l'Afrique de l'Ouest, composé d'une manière équilibrée de représentants de la région concernée et d'experts internationaux, a identifié le pays d'intervention, on lie immédiatement l'alerte précoce avec des actions concrètes en vue d'une stabilité dans le pays.

Basée sur une analyse de conflit et une profonde coopération avec les groupes économiques, politiques et sociaux autochtones, on construit une stratégie pour surmonter les obstacles qui empêchent la paix et le développement économique durable du pays. Ceci est mis en œuvre par des organisations sur le terrain avec le support des experts choisis par BEFORE. Dans le cas de la Guinée, ce sont notamment les membres du Conseil pour l'Afrique de l'Ouest qui jouent ce rôle.

BEFORE est un mécanisme assez complexe qui comprend un conseil d'administration, un conseil régional et un secrétariat mené par swisspeace, la fondation suisse pour la paix dont je suis un des deux directeurs.

J'ai déjà mentionné que BEFORE est un programme assez unique, mais unique dans quel sens ? Il y a plusieurs caractéristiques qui rendent notre initiative assez singulière :

- BEFORE n'a pas l'intention de dire aux natifs qu'ils ont des problèmes qui nuisent à leur pays, et qui pourraient éclater en conflit. Mais elle peut attirer leur attention sur cette situation ;
- BEFORE ne possède pas de recettes miracles pour résoudre vos problèmes, mais elle peut, par son appui, permettre que la Guinée maîtrise les défis du présent et du futur.

Mais si nous ne livrons pas les solutions de vos problèmes, qu'est-ce qu'on essaye de faire alors ? Nous mettons à votre disposition des structures qui vous permettront d'identifier les problèmes et de développer des stratégies pour les résoudre. Nous mettons aussi à votre disposition des outils méthodologiques qui pavent le chemin pour des solutions adéquates et durables et nous vous appuyons dans vos activités autant que possible. Mais, c'est mon message, le plus important c'est toujours la société concernée, c'est-à-dire vous-mêmes qui devez faire usage de ces outils et trouver les solutions des problèmes identifiés. Car, c'est vous qui savez mieux que personne les problèmes qui pourraient vous faire tomber dans le précipice. Et c'est aussi vous qui savez beaucoup mieux que tous les experts américains ou européens, quels sont les points auxquels il faut s'attaquer pour minimiser les faiblesses qui empêchent une évolution sociale favorable à tous les Guinéens.

C'est le but primaire de cet atelier qui va se dérouler durant ces trois jours : analyser les causes potentielles de conflits violents et développer des stratégies effectives pour aborder les problèmes. Si vous arrivez à formuler une telle stratégie convaincante avec l'appui de nos experts, BEFORE va apporter les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Discours d'ouverture du Représentant du Ministère de la Justice

Monsieur le Secrétaire Exécutif de BEFORE, Messieurs les Représentants des Organismes du Système des Nations Unies, Monsieur le Représentant de la CEDEAO, Madame la Représentante de IFES en Guinée, Messieurs les Représentants des Conseils Régionaux des Organisations de la Société civile guinéenne, Mesdames et Messieurs, Chers invités,

Au nom du Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement et du Gouvernement (CNDD), je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cet atelier de réflexion sur une stratégie de consolidation de la paix de en Guinée.

Je voudrais particulièrement remercier BEFORE pour avoir apporté son soutien à l'organisation de cette rencontre mise en œuvre techniquement par IFES avec la compétence et le dévouement qui lui sont reconnus. En effet, les actions multiples d'accompagnement de IFES dans notre pays, et ce depuis plusieurs années, sont dignes d'éloges.

Le thème de votre atelier requiert toute l'attention du CNDD d'autant plus que depuis son avènement, le Capitaine Moussa Dadis Camara, Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant en chef des forces armées, n'a de cessé de rappeler notre attachement à la sauvegarde de la paix, à la consolidation de l'entente nationale qui passe nécessairement par l'instauration du dialogue. Parce que le dialogue est non seulement un facteur essentiel à prendre en considération pour prévenir les situations de conflit, mais aussi pour faciliter une réconciliation post-confliktuelle, en un mot pour assurer un meilleur « vivre-ensemble ».

Plusieurs facteurs sont à la base des conflits. Il s'agit de la pauvreté, de la stagnation économique, de la répartition inégale des ressources, de la faiblesse des structures sociales, de l'absence de la bonne gouvernance, de l'injustice sociale, de l'intolérance, des antagonismes ethniques, de l'effet déstabilisateur du narcotrafic dans la société, etc. C'est pourquoi, le CNDD et le gouvernement ne ménagent aucune énergie pour contrôler ces facteurs et empêcher qu'ils ne débouchent sur des conflits.

Ceci traduit de façon claire la volonté politique des autorités nationales pour faire de la Guinée un pays de paix, de stabilité et de prospérité.

Au cours de vos travaux, vous aurez à réfléchir sur des pistes stratégiques en vue de la consolidation de la paix en Guinée, en procédant préalablement à l'identification des conflits potentiels et à leur analyse macro et sectorielle. Vous aurez également à vous prononcer sur les mécanismes adaptés à la prévention des conflits dans notre pays.

Au nom de Monsieur le Président de la République, je ne peux que vous exhorter dans ce travail noble car nous avons tous besoin de vivre dans la paix du cœur et des esprits afin que notre pays s'éloigne de plus en plus des zones de conflit. Les Guinéens ont un immense besoin pour tout ce qui concourt à la paix et au développement. C'est cet héritage que le CNDD et le Président Moussa Dadis Camara voudraient absolument leur léguer.

C'est sur cette note d'espoir et d'encouragement que je vais déclarer ouvert l'atelier de réflexion sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée.

Cas de Boké

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la région de Boké, présentée par Sékou Souaré, président du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de Boké.

Depuis plus d'un siècle le littoral est le théâtre d'une cohabitation entre les agriculteurs et les éleveurs dans les préfectures côtières de la Guinée (Boké Boffa, Dubréka, Coyah et Forécariah).

La transhumance n'avait connu ni heurt, ni troubles quand on sait les effets bénéfiques résultant du partenariat réussi entre les agriculteurs et les éleveurs.

Les causes des conflits sont essentiellement dues à la divagation et à la transhumance.

La divagation est le déplacement permanent des animaux domestiques (bœufs, moutons caprins, etc.) d'une propriété agricole à une autre en de causer des dégâts aux cultures. Cette activité est courante dans les zones où évoluent les agriculteurs et les éleveurs (Cas de la Moyenne et Haute Guinée).

La transhumance est par contre le déplacement saisonnier d'un troupeau en direction d'une zone où il peut se nourrir pendant la saison sèche. Cette activité mal gérée, crée des problèmes sérieux entre les partenaires sociaux que sont les agriculteurs et les éleveurs.

Les mouvements des animaux existent depuis un siècle et chaque année environ 80 000 têtes de bœufs descendent dans les plaines côtières à la recherche des pâturages, de l'eau et du sel.

Pendant longtemps la cohabitation a été loyale et franche. Ce n'est que dans les 20 dernières années que la pression démographique dans le littoral liée à l'aménagement agricole et la mise en valeur des plaines agricoles. Ainsi il faut noter le relâchement des bonnes dispositions qui caractérisaient les relations entre agriculteurs et éleveurs.

L'aggravation de la pauvreté dans les milieux réseaux a pour corollaire l'exode, l'agriculture traditionnelle subsistante, l'abandon de la négociation de la transhumance, ainsi que la prise en compte des préoccupations des habitants du littoral. Pour les solutions, le respect des engagements a toujours été le fondement du règlement conflit agriculteurs éleveurs.

Autrefois les conflits étaient gérés par les sages et la tradition était forte dans la prise de décision. Dans les années 1995 le gouvernement avait initié un projet de transhumance sur financement de l'Union Européenne qui a créé les bases de la pérennisation de la solution des conflits entre les agriculteurs et éleveurs.

Le projet a proposé un ensemble de solutions devant aboutir à la satisfaction des besoins des agriculteurs et des éleveurs. Ainsi le gouvernement avait conçu des arrêtés conjoints Ministère de l'Intérieur et de l'Administration du Territoire et Ministère de l'Agriculture et Elevage pour formaliser les structures chargés de la gestion des conflits aux niveaux districts, des sous-préfectures et des préfectures.

Un toilettage du code pastoral devait prendre en compte la gestion des conflits selon qu'il s'agisse de la divagation ou de la transhumance. La solution pérenne réside au niveau local entre les différents partenaires sociaux. Envisagez autres solutions, on a envisagé :

- la reprise de la négociation de la transhumance ;
- le respect du calendrier d'arrivée et de départ des animaux ;
- l'amélioration de la gestion de la transhumance (surveillance rigoureuse, construction des parcs de nuit) ;
- la délimitation des couloirs de transhumance ;

- Gestion des pâturages de transhumance ;
- l'amélioration du système d'élevage par la sédentarisation de l'élevage ;
- l'application des arrêtés conjoints du Ministère Administration et du Ministère Agriculture sur la résolution des conflits ;
- l'implication en dernier lieu dans la solution des conflits de la justice et des services de sécurité ;
- le renforcement des capacités des membres des commissions de règlement de conflits.

Autres conflits résolus à Boké ;

- Conflits domaniaux
- Conflits entre l'Institut des Techniciens Supérieurs des Mines avec la Direction Générale
- Conflits d'héritage
- Conflits entre les citoyens et la justice
- Règlements des problèmes liés à l'eau et à l'électricité à Kamsar et à Boké

Cas de N'Zérékoré

Le cas de la Guinée forestière a été présenté par le président de la Chambre d'agriculture de la région de N'Zérékoré et président du Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) de N'Zérékoré, Antoine Dramou.

Les conflits constituent l'une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité aujourd'hui et dans l'avenir de la Guinée et de notre sous-région. La Guinée forestière a été durant deux décennies le théâtre d'instabilité, assez constante tant au niveau des incursions extérieures que des différents conflits intérieurs. Ces bouleversements multiples ont conduit à des affrontements et à la déchirure du tissu social au sein des membres d'une même communauté et entre différentes communautés.

Sur le plan extérieur, les agressions des troupes rebelles venues du Libéria et de la Sierra Leone en 2000 et 2001, ont créé un désordre sans précédent, semant la mort et la désolation. Ces guerres fratricides ont été sans doute à la base de la dislocation de certaines communautés. Jusqu'au niveau des familles, les prises de position dues à beaucoup de facteurs ont amené un déficit de confiance entre les habitants d'une même cité.

La plupart des rapports des Nations Unies et de certains organismes internationaux sur les conflits en Afrique de l'Ouest, précisément dans la région du fleuve Mano, présentent la Guinée forestière, comme un foyer propice aux conflits. Les conflits sporadiques entre ethnies, parfois tragiques, font penser à des lendemains incertains qui pèsent sur les fils et filles de la région forestière de Guinée. C'est le carrefour des réfugiés, des déplacés de guerre, des ex-combattants et des ex-volontaires ainsi que le marché des armes légères. La région forestière est la plus peuplée des quatre régions naturelles du pays en dehors de la ville de Conakry. La pression foncière occasionne des conflits domaniaux à tout moment.

La période électorale qui est toujours une période agitée en Guinée, devrait être préparée par l'instauration d'un dialogue permanent et d'une concertation constructive pour prévenir les conflits.

Au demeurant, la fragilité de la sécurité dans une région comme la Guinée forestière, la soudaineté des conflits ethniques, leurs violences et leurs dérapages peu prévisibles requièrent que tous les acteurs s'impliquent dans le processus de restauration d'une « sécurité pérenne » pour une paix durable.

Sur le plan intérieur, beaucoup de conflits de différentes natures persistent toujours. Ils sont ethniques, domaniaux (conflits liés au foncier), entre agriculteurs et éleveurs, politiques et religieux.

Le conflit interethnique entre Konian et Kpèlè et l'instauration du Comité Préfectoral d'Entente et de Prévention des Conflits (CPEPC)

Le 14 juin 2004, un incident malheureux a éclaté dans le quartier Horoya entre un imam Konian et un jeune cycliste Kpèlè, à côté d'une mosquée et d'un Kpama' (lieu de rassemblement des autochtones et de consommation de la boisson locale Banzi). Les affrontements ont fait deux morts du côté Konian, les huttes du Kpama ont été brûlées, des maisons avoisinantes des deux communautés ont été saccagées.

Les principales causes étaient :

- manque de dialogue entre les communautés ;
- frustrations dues aux affrontements précédents (surtout celui de 1991) ;
- mauvaise gouvernance (administration faible) ;

- inefficacité des services de sécurité ;
- mépris des mœurs et coutumes de part et d'autre ;
- méconnaissance des droits ;
- sensibilités politiques ethnocentriques ;
- Instrumentalisation par l'administration publique, du conseil des sages, des notables et de certains religieux.

Après analyse de la situation, le Ministre de l'Intérieur a décidé la mise en place d'un Comité Préfectoral d'Entente et de Prévention des Conflits (CPEPC). Ce CPEPC est composé ainsi :

- Communautés ethniques ou groupes sociaux (3 représentants par ethnie, dont un jeune, une femme et un notable, 9 communautés soit 27 personnes) ;
- Confessions religieuses (Musulmane, Catholique et Protestante, 2 représentants par confession, soit 6 personnes);;
- Conseil Préfectoral des Organisations de la Société Civile (2 représentants).

Il comprend 35 membres au total tous dûment mandatés par leur structure pour assurer le fonctionnement correcte du comité. Le profil des membres de CPEPC est basé sur l'intégrité et la probité morale, l'ouverture d'esprit, la disponibilité, l'engagement, l'esprit de discernement et l'impartialité.

Tutelle de CPEPC :

- Le CPEPC est un organe consultatif placé sous l'autorité du Préfet ;
- Au niveau des sous-préfectures, les antennes du comité d'entente sont sous la tutelle du Sous-préfet et du Président de la CRD ;
- Dans les quartiers de la commune urbaine, les bureaux des comités d'entente fonctionnent sous la tutelle des chefs de quartiers (conseils de quartiers) et du Maire de la Commune Urbaine.

Le caractère consultatif du comité auprès du Préfet et des structures déconcentrées et décentralisées, est un atout important, dans le sens de la bonne gouvernance (démocratie participative et gestion concertée des conflits).

Le CPEPC est chargé de ;

- cultiver et favoriser la bonne collaboration, l'harmonie et la concorde entre les différentes couches sociales vivant sur le territoire géopolitique de la Préfecture ;
- renforcer le tissu social ;
- préserver l'unité nationale ;
- prévenir les conflits pouvant dégénérés en affrontement ;
- instaurer un cadre de dialogue permanent des acteurs.

Le comité se réunit une fois par semaine (mardi à 15 heures).

Des exemples de conflits gérés par le CPEPC de N'Zérékoré

Le conflit domanial entre la famille de Elhadj K. et 45 familles dans le quartier Boma-FAPA Les neveux du propriétaire ont vendu des parcelles à des tiers en l'absence de leur oncle héritier en exil en République de Côte d'Ivoire. Au retour de ce dernier en Guinée, il n'a pas reconnu les ventes opérées. Un procès va commencer au tribunal de première instance de N'Zérékoré pour se terminer à la cour suprême de Conakry, en passant par la cour d'appel de Kankan. La cour suprême a donné raison à l'héritier du propriétaire. Mais cette décision de justice n'a jamais pu être exécutée pour faire le déguerpissement des 45 familles.

C'est le CPEPC qui a pu réconcilier l'héritier avec les occupants qui ont accepté de payer un montant négocié par le CPEPC pour dédommager Elhadj K. Cette intermédiation a duré deux ans (2004-2006). Aujourd'hui, il y a la quiétude dans ce quartier.

Le conflit entre communautés

Après les événements malheureux de 1991 à N'Zérékoré qui avaient opposés Kpèlè et Konian, les deux communautés ne se fréquentaient plus, même en cas de décès, de baptême ou de mariage.

C'est l'avènement du CPEPC en 2004, qui a réglé le problème quand la population a vu ce Comité, composé de toutes les communautés y compris donc les Kpèlè et les Konian, participer à des funérailles ou à des cérémonies de mariage et de baptême, indistinctement dans les familles des différentes communautés. Cela a détendu l'atmosphère et les deux groupes sociaux se sont réconciliés et vivent actuellement en harmonie.

Les mérites et les difficultés du CPEPC

Mérites :

- Le CPEPC est un instrument de renforcement de l'unité nationale (dialogue franc et constructif entre les différentes communautés et confessions religieuses, connaissance mutuelle des acteurs, suppression des barrières et instauration de la tolérance) ;
- Prévention des conflits et règlement pacifique des conflits en privilégiant les mécanismes traditionnels ;
- Moyen de renforcement de la citoyenneté (civisme des membres du CPEPC et des communautés représentées). Meilleure connaissance des droits et devoirs du citoyen (paiement de l'impôt, participation au développement communautaire...) ;
- Lutte contre les travers sociaux, par la moralisation de la vie publique. Implication d'un grand nombre de citoyens dans la lutte contre la corruption ;
- Amélioration des relations entre les autorités et les citoyens, entre l'administration et les administrés ;
- Restauration de l'autorité de l'Etat ;
- Bonne gouvernance.

Ainsi, les autorités régionales ont décidé d'installer un comité d'entente et de prévention des conflits dans toutes les Préfectures de la région. Guékédou, Macenta, Lola et Yomou ont déjà installé leur CPEPC et Beyla va le faire en juillet 2009.

Difficultés :

- Risques de conflits de pouvoirs avec les élus locaux, les conseils des sages, les services de sécurité et la justice ;
- Tutelle de l'administration ;
- Financement.

Cas de Kankan

Le cas de la région de Kankan a été présenté par Dr. Chérif Lounsény, président du Conseil Régional des organisations de la Société Civile (CROSC) de Kankan.

Ce dernier a présenté l'analyse du Comité local de médiation des conflits qui a été très actif dans la région de Kankan.

Dans la région administrative de Kankan, il existe les conflits suivants :

- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Conflit domaniaux (domaine d'habitation et domaine agricole)
- Conflit religieux et intra-religieux
- Conflit transfrontalier
- Politique (mauvaise gouvernance)

Les principales causes des conflits :

- Méconnaissance du code pastoral par les agriculteurs et éleveurs ;
- Mauvaise négociation du séjour des troupeaux dans les terroirs villageois ;
- Gardiennage mal assuré et non permanent des troupeaux pendant la période culturale ;
- Non-respect des conventions verbales établies entre population d'accueil et éleveur de grands troupeaux ;
- Faible ou voir non implication des autorités locales au moment de l'installation des éleveurs ;
- Lenteur et la négligence des autorités dans le règlement des conflits ;,
- corruption généralisée et l'usage du trafic d'influence tout le long du processus de Règlement des conflits ;
- Mauvaise interprétation de la tolérance et de la divagation ;
- Comportement agressif de certains citoyens dans les localités d'accueil à se faire justifier, en commettant des actes violents accompagnent de service, blessure ou même des empoisonnements sur les animaux en divagation.

Proposition de solutions :

- Diligence dans le règlement des conflits par l'application des textes de loi ;
- Large diffusion du code pastoral et de l'arrêté conjoint par les services techniques du développement rural avec l'appui des autorités à tous les niveaux ;
- Mise en place de structure locale de gestion des conflits conformément à l'arrêté conjoint N °5960/MATAD/MAE du 20 Octobre 2005 ;
- Détermination claire et net des zones de pâturage par les services techniques du développement avec la participation des élus locaux, sage et notabilités des localités où les conflits sont récurrents ;
- Elaboration par la justice de paix et les services techniques du développement rural de convention type entre les grands éleveurs et les populations d'accueil ;
- Implication de toutes les radios rurales et communautaires dans la diffusion du code pastoral et de l'arrêté conjoint ;
- Obligation pour les éleveurs d'entretenir les meilleurs rapports de cohabitation avec les populations hôtes, en assurant une meilleure surveillance des animaux, leurs tatouages, et la mise aux piquets pendant la nuit, l'équilibrer le nombre de bouvier à la taille du cheptel ;
- Obligation pour les populations hôtes de respecter les zones de pâturages cédés aux éleveurs ;
- Faire cesser les actes d'intimidation de part et d'autre afin de préserver la quiétude des populations ;

- Fixer une période de divagation tolérable en saison sèche cela par voie de concertation entre toutes animaux étant toute fois rende obligatoire,
- Eloigner les sites d'implantation des pâturages des villages d'accueil ;
- Mener dans la transparence totale les négociations entre villageois et éleveurs et les faire légaliser par des actes administratifs signés par toutes les parties.

Les conflits domaniaux

Les causes des conflits dans le domaine d'habitation :

- Attribution à plusieurs personnes de la même parcelle ;
- Les mauvaises interprétations des textes de loi en matière d'attribution et de délai de mise en valeur des parcelles loties ;
- Non-respect par les services des domaines des droits coutumiers lors du lotissement des plantations ;
- Reprise par les services de domaine exproprié pour cause d'utilité publique (marché, école, centre de santé, terrain de jeux) et leur réattribution à personnes physique au dépend de l'Etat et des coutumiers ;
- Occupation anarchique avant lotissement des parcelles dans les périphéries des villes.

Les causes des conflits dans les domaines agricoles :

- Explosion démographique ;
- Non-respect de la prescription acquisitive ;
- Tendance à la prédominance du droit coutumier sur le droit positif ;
- Non-délimitation des domaines agricoles à cause des jachères.

Proposition de solutions :

- Poursuite judiciaire des auteurs de crimes ;
- Sensibilisation des populations sur les lois et le respect des délais de mise en valeur ;
- Respect des droits coutumiers lors des lotissements ;
- Respect de la prescription acquisitive (l'occupation par une personne d'un domaine suite à une donation qui à durée plus de 20 ans, cette donation devient irrévocable), de même que les donations entre vifs ;
- Sanctionner la prise des domaines expropriés pour cause d'utilité publique par un acte administratif avant toute autre redistribution ;
- En zone rurale impliquer les autorités locales, la notabilité dans la résolution des conflits ;
- Vulgarisation du code en la matière dans une rubrique des radios rurale et communautaire.

Les conflits religieux (intra-religieux)

Les causes des conflits religieux (intra-religieux) :

- Existence de plusieurs courant religieux occasionnant des pratiques différentes de la religion musulman et du coup un clivage entre les pratiquants, à savoir les medersas (école coranique) et autre école coranique.
-

Proposition de solution :

- Respect de la laïcité de l'Etat Guinéen ;
- Création d'un cadre de concertation entre les chefs religieux ;

- Implication effective des ligues islamique dans la résolution des conflits religieux.

Les conflits transfrontaliers

Les causes des conflits transfrontaliers :

- La non-matérialisation du tracé des frontières entre Etat entraînant de graves conflits entre paysan situé de part et d'autre de la frontière ;
- La sédentarisation dans l'occupation des domaines privés.

Proposition de solution :

- Matérialisation du tracé des frontières ;
- Renouvellement annuel des contrats de prêt ;
- Implication directe des autorités des Etat riverain dans la matérialisation du tracé des frontières.

Cas de l'Union du Fleuve Makona (UFMA)

Le cas de l'Union du Fleuve Makona (UFMA) dans la prévention et la résolution de conflits dans l'espace Makona a été présenté par Dr. Marcel Tamba Milimoundo, chargé des projets au sein du bureau de la branche guinéenne.

L'espace Makona est à cheval entre trois pays frontaliers. Il couvre en effet une partie du sud de la Guinée, le nord-est du Libéria et le sud-est de la Sierra Leone. Il possède d'importantes ressources du sol et du sous-sol.

Du point de vue démographique, les statistiques sont incertaines. Il est néanmoins acquis que les populations de l'espace Makona comptent plusieurs groupes ethniques qui s'y sont installées au cours des trois derniers siècles. La communauté la plus importante est, sans conteste, celle des Kissi (Kissia comme ils se font appeler eux-mêmes).

Mais les populations qui peuplent l'espace Makona comprennent d'autres groupes que les Kissia ; on y rencontre en effet des groupes ethniques anciennement établies, mais aussi d'autres groupes arrivés au 19^e et au 20^e siècle.

Les populations de cet espace ont en partage le fleuve Makona, considéré parfois comme une frontière naturelle entre la Guinée d'une part, le Libéria et la Sierra Leone de l'autre.

L'espace Makona a été secoué, pendant plus de dix ans, par des guerres civiles et des mouvements de rébellion d'une rare violence.

En effet, les guerres civiles du Libéria et de la Sierra Leone, de 1989 à 1999, et les attaques rebelles contre la Guinée de septembre 2000 à mars 2001 ont causé d'importantes pertes en vies humaines et des déplacements massifs de populations. Les conflits armés dans les deux premiers pays ont contraint des milliers de réfugiés à converger vers la Guinée. L'état de vulnérabilité des réfugiés et la promiscuité qui en ont résulté, ont eu pour conséquences la forte dégradation de l'environnement, des ressources locales et des infrastructures socio-économiques, un net recul des mœurs, ce qui s'est traduit par l'extension de la pandémie du sida et des infections sexuellement transmissibles, le développement du banditisme et de la prostitution, l'accroissement et l'extension de la culture et de la consommation de la drogue. Au plan éducatif également, l'espace Makona a enregistré une importante baisse du taux de scolarisation.

Les populations riveraines du fleuve Makona, profondément et durablement affectées par cette situation, ont enregistré une nette aggravation du phénomène de pauvreté.

Au delà de cette tragique réalité et malgré le retour à la paix en Sierra Leone et au Libéria et les efforts des gouvernements respectifs et des institutions internationales, l'espace Makona et ses affluents demeure encore une source de réelle inquiétude pour tous, en raison de la circulation d'armes légères et d'armes de guerre, mais aussi du chômage et de la misère ambiante qui font des anciens rebelles et chefs de guerres des proies rêvées pour les seigneurs de guerre.

En effet, des milliers de jeunes, parfois à peine sortis de l'enfance, ont été formés par et pour la guerre et connaissent aujourd'hui de réels problèmes d'insertion sociale et professionnelle. Ces jeunes, qui ont longtemps nourri l'espoir d'être engagés dans l'armée, ont perdu toute volonté de se consacrer aux travaux de la terre. Ces maux de tous ordres constituent autant de défis qui interpellent les Etats.

Par ailleurs, la présence de contingents militaires le long des frontières, si elle est faite pour sécuriser ces frontières et dissuader toute velléité d'attaque rebelle, n'en constitue pas

moins, pour le cas de l'espace de Makona, un motif d'inquiétude d'une partie des riverains et une source de méfiance pour d'éventuels bailleurs. Il y a enfin les conflits intérieurs causés par la mal gouvernance et par la gestion des périodes électorales.

Brève histoire de l'Union du Fleuve Makona (UFMA)

L'Union du Fleuve Makona a été créée en Février 2005 à Koïndou en Sierra Leone. Il est le fruit de la volonté des populations riveraines du fleuve Makona de s'appuyer sur les solidarités naturelles forgées par la communauté d'histoire, d'espace géographique, de langue et de culture, pour créer dans cet espace un climat de paix et de sécurité transfrontalière.

Au lendemain des tragiques événements relevés plus haut, les populations de l'espace Makona ont décidé de ressouder les liens de famille mises à rude épreuve et de fonder un espace d'échanges et de dialogue permettant de renforcer les efforts des gouvernements respectifs pour une instauration durable de la paix. Cette initiative a été favorablement accueillie par les Chefs d'Etat de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria et le Président de Sierra Leone, Ahmed Tejan Kaba, avait demandé à abriter l'Assemblée générale constitutive de ce qui sera l'Union du Fleuve Makona.

Depuis, l'Union a organisé ses assemblées générales successivement à Foya (Libéria) en février 2006, à Guékédou (Guinée) en juillet 2007 et, tout récemment, encore à Koïndou (Sierra Leone). Ces rencontres ont toujours enregistré la présence effective des Chefs d'Etat et des gouvernements, profondément préoccupés par le climat d'insécurité dans cet espace.

La troisième Assemblée générale tenue à Guékédou a été l'occasion pour Madame la Présidente du Libéria, Monsieur le Président de la Sierra Leone et Monsieur le Premier Ministre de Guinée, de traverser le fleuve Makona en pirogue pour visiter le village de Yenga qui constitue un point de discorde entre les Républiques de Guinée et de Sierra Leone et qui constitue une des préoccupations de l'UFMA.

Le premier défi de l'Union a été de se doter d'un texte de statuts (ou constitution), aujourd'hui disponible, et de mettre en place une structure organisationnelle efficace. L'UFMA est dirigée par un bureau de coordination de 15 membres, dont 5 par pays et un exécutif de cinq responsables élus par l'Assemblée générale. La présidence de l'Union est tournante.

Les principales actions de renforcement de la paix dans l'espace Makona

Le premier acte posé dans le domaine du renforcement de la paix a été la signature, dès l'Assemblée générale constitutive de février 2005, d'un pacte de non-agression et de non-complicité d'agression entre les membres de l'Union, pacte évalué à chacune des assemblées générales ordinaires de l'Union. Ce pacte n'a pas été qu'un acte administratif et symbolique. Il a été d'abord réalisé selon la tradition Kissi, par les sages des trois branches de l'Union réunis en un endroit de la forêt considéré comme limite entre les trois pays.

En 4 années d'existence, l'Union a réalisé d'importants efforts de consolidation de la paix :

- La mise en place des structures de veille et de gestion de l'ONG, notamment au niveau des femmes et des jeunes ;
- L'organisation de nombreuses rencontres pour le règlement des conflits frontaliers, l'explication des textes relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, la sensibilisation des hommes en uniforme le long du fleuve Makona sur la nécessité de faciliter la circulation des personnes désireuses d'acheter ou de vendre dans les différents marchés ;

- L'organisation de rencontres culturelles et sportives entre les jeunes des localités frontalières de Foya au Libéria, Koïndou/Kailahun en Sierra Leone, Guékédou et Kissidougou en Guinée. La dernière Assemblée générale de Koïndou a été l'occasion de jouer la première édition de la coupe dite coupe de la paix, dont le trophée a été généreusement offert par les ressortissants de l'espace Makona aux Etats-Unis d'Amérique.

A l'interne, la contribution de l'UFMA à la prévention et à la gestion de la paix se fait à travers notre présence au sein de la structure préfectorale mise en place à cet effet. La stratégie utilisée pour réaliser ces actions a consisté surtout à s'appuyer sur les valeurs partagées : il s'agit, notamment de :

- la langue Kissi, qui constitue la principale langue de travail avec le français et l'anglais ;
- la culture originelle commune, comme le recours au mode traditionnel d'établissement des alliances entre les communautés traditionnelles ou l'invitation faite, à nos rencontres, aux groupes musicaux traditionnels qui chantent les vertus du pardon et de la solidarité entre les membres de la famille Makona ;
- la communauté d'espace géographique et une généalogie qui nous rapproche plus qu'elle nous divise (comme la recherche de villages d'origine de certaines familles du Libéria et de la Sierra Leone en Guinée) ;
- les pratiques économiques comme le commerce, les échanges entre les membres de la communauté étant une réalité historique ;
- le partage de biens et services comme les chaises, et autres équipements obtenus à la faveur de nos activités, est un facteur de renforcement des liens de solidarité ;
- le partage de préoccupations sociales tels les décès ou les mariages ;
- l'appel à la réalisation de projets intégrés comme la construction de barrages sur le fleuve Makona, la réalisation de routes et d'ouvrages de franchissement entre les trois pays, la construction d'écoles bilingues, la recherche sur la langue Kissi et sur les richesses culturelles (musique) ;
- la foi en un Dieu unique, un Dieu qui enseigne, dans le Coran comme dans la Bible, l'amour, le pardon et le partage (toutes les rencontres de l'Union sont introduites et clôturées par des prières) ;
- l'organisation de rencontres de jeunes et de femmes sur les plans culturel et sportif.

Mais les guerres civiles du Libéria et de la Sierra Leone ont contribué à aggraver la pauvreté dans l'espace Makona. La paix étant incompatible avec la pauvreté et la misère, l'Union du Fleuve Makona a initié des projets de développement susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est là un défi qu'il convient de relever si nous voulons d'une paix véritable, d'une paix durable. Il s'agit notamment de projets d'insertion des jeunes, victimes désignées des seigneurs de guerre, mais aussi des projets générateurs de revenus en faveur des femmes, de l'autosuffisance alimentaire, etc. Dans le cadre de la réalisation de ces différents projets de développement et de consolidation de la paix, l'Union rencontre des difficultés. Celles-ci portent notamment sur la faiblesse des capacités des membres de l'ONG, l'insuffisance de moyens financiers et matériels.

Pour y faire face, l'Union développe des partenariats avec des structures nationales et d'appui aux ONG présentes sur le terrain. C'est le cas avec la GTZ qui, dès le début, a été présente à nos côtés, mais aussi du HCR ou du PAM ; certaines ONG nationales et internationales ont contribué à l'organisation de la 3ème Assemblée nationale organisée à Guékédou et le projet « Faisons Ensemble » a commencé à nous assister dans la vulgarisation de textes fondamentaux relatifs à l'amélioration des relations entre l'ONG, l'administration publique et les élus locaux et chefs coutumiers.

Quelques résultats sur le terrain

L'action en faveur de la paix est, évidemment, difficile à évaluer. Mais certains signes donnent à penser que les actes posés par l'UFMA ont produit quelques résultats. On note aujourd'hui un retour de la confiance entre les populations qui, il ya à peine cinq ans, se regardaient avec méfiance. Au sein de l'espace Makona, la carte de membre de l'ONG tient, aujourd'hui, d'acte d'identification pour franchir les frontières entre les trois pays. Les déplacements des femmes ont été facilités et le moindre problème susceptible de créer des tensions est porté à l'attention du groupe de veille constitué de femmes, mais aussi de personnalités de l'espace.

Par ailleurs, les autorités politiques locales ont pris conscience de la présence et du poids de l'Union sur le terrain et associe systématiquement les animateurs de l'Union à la prévention ou la résolution de toute situation de conflit.

Au moins deux moments importants ont permis d'évaluer l'efficacité de l'action de l'Union, à savoir la grève générale et illimitée déclenchée en Guinée en 2007 et l'application des mesures guinéennes relatives à l'exportation des denrées alimentaires. Dans le premier cas, des rumeurs relatives à l'imminence d'une agression de la Guinée par des rebelles à la faveur des troubles sociaux a donné l'occasion, au plus fort de l'état de siège et avec le soutien des autorités politiques et militaires au plus haut niveau, de convoquer une réunion de crise à Foya (Sierra Leone) pour évaluer la situation et prendre des dispositions préventives. Dans le second cas, l'application de la mesure nationale a conduit à l'application de mesures de réciprocité en Sierra Leone et créé de vives tensions ; là encore, le bureau de l'Union a réagi pour favoriser l'adaptation des différentes mesures politiques et économiques.

Quelques difficultés, mais aussi des atouts

Parmi les difficultés de départ, on peut relever la différence de langue et de culture immédiate liée à la colonisation, l'immixtion des politiques nationales sur l'ONG, ce qui rend urgente une formation à la gestion d'ONG, le manque de ressources financières et matérielles, le faible niveau de management, l'éloignement des capitales politiques, la présence d'hommes en uniforme le long des frontières sont parmi tant d'autres les difficultés auxquelles est confrontée l'organisation.

Mais l'ONG a bénéficié d'atouts importants dont l'implication des autorités nationales, les liens historiques, et la volonté des uns et des autres à s'investir. C'est ainsi qu'elle envisage lancer des projets de développement, organiser des assemblées former les membres à la gestion d'une ONG, venir en appui aux femmes et aux jeunes dans la mise en œuvre des projets d'accroissement de revenus, etc.

On le voit, la question de la paix est une question globale qui doit prendre en compte tous les aspects de la vie des communautés. En ce qui concerne l'UFMA, la mise en valeur de facteurs intégrateurs comme la communauté d'histoire et de culture a permis de réduire les tensions et de poser des actes qui ont donné des fruits certains dans le domaine de la consolidation de la paix et de la sécurité le long des frontières entre la Guinée, le Sierra Leone et le Libéria.

Cas de Labé

Le cas de Labé a été présenté par le Professeur Bonata Dieng, vice-président du Conseil Régional des Organisation de la Société Civile (CROSC) de Labé, Directeur du service des œuvres universitaires du Centre Universitaire de Labé.

La région de Labé est généralement sous une relative maîtrise des conflits, grâce à une forte tradition héritée du passé, connu sous la longue existence de l'Etat dit théocratique.

En dépit des ruptures imposées par les soixante années de la domination coloniale et les 25 ans de la révolution sous la 1ère République, les populations se réfèrent à une autorité religieuse et culturelle consacrée par plusieurs siècles de magistère.

Le libéralisme survenu avec l'avènement de la 2ème République s'est lui-même fortement acclimaté à cette survivance. Sous la houlette de la grande mosquée dite « Mosquée Karamoko Alpha Mo Timbu », Labé s'est méritée le respect des plus hautes autorités administratives et politiques de l'Etat central et décentralisé.

Sur le plan politique, la région a vécu une situation relativement paisible entre 1998 et 2008, en dépit du fait que la commune urbaine de Labé et d'autres aient été de fervents bastions de l'opposition UPR, UNR au pouvoir du Général Lansana Conté et du PUP. C'est dans ce contexte que nous abordons ce qui commence à poser des raisons d'une turbulence, comme l'image de nuages porteurs d'orage qui s'amoncellent sur un horizon jusque là serein. La cause de cette turbulence c'est la création en 2001 du Centre Universitaire de Hafia, à Labé. Il a été conçu pour être un campus installé en dehors du centre urbain de Labé à mi-chemin (15 km) du centre ville, la CRD de Timbi-Madina à 17 km de Pita. Malheureusement cette belle initiative d'installer cette cité du savoir au cœur du Fouta a connu un retard très grave dans la réalisation de ses infrastructures essentielles de base comme les amphithéâtres, les salles de classe, les dortoirs, les réfectoires, les toilettes, les bibliothèques, les sites de connexion à l'Internet et le service médical.

C'est dire que depuis 8 années déjà, la vie de l'étudiant et des enseignants est une valse quotidienne entre la ville de Labé et le village de Hafia. Si plus de 1 000 d'entre eux peuvent se loger d'eux-mêmes dans les bâtiments privés chez les citadins de Labé Centre, il est inquiétant de savoir qu'au moins 1 500 jeunes garçons et jeunes filles se sont fondus en locataires au sein des 1 500 habitants des villages et hameaux de la CRD de Hafia.

Cette promiscuité à large échelle entre étudiants et villageois hôtes dérange les bonnes mœurs et ravale les valeurs encore saines de ces localités rurales. Des tensions et échauffements de plus en plus mal vécus en découlent, sur des sensibilités aussi délicates que les biens des étudiants avec les épouses et filles de leurs hébergeurs. Il y a ainsi bien à craindre et à redouter de ce brassage surtout quand on sait que la localité de Hafia est épinglée comme l'une de celles les plus affectées par le VIH et la drogue au Fouta et en Guinée.

La précarité des conditions d'étude et de vie au Centre Universitaire de Haifa à Labé est pour ainsi dire un potentiel de situation de crise, donc de conflit à géométrie et à intensité variable. Leur participation musclée aux crises et grèves des années passées en 2006, 2007, 2008 est révélateur de la chaudière qui bout là, à Hafia.

Des situations extrêmes vécues de temps à autre, allant jusqu'à la destruction des rares et maigres équipements existants tels les précieux ordinateurs, voire la séquestration et les menaces sur le personnel de direction et d'enseignement. Mais là ne s'arrête pas les raisons d'inquiétude, car si le cas du Centre Universitaire de Hafia à Labé est localisé, le feu qui y

brûle, loin d'être un cas isolé, est en risque d'être le lot de dizaines de jeunes universitaires et d'institution d'enseignement supérieur qui s'implantent progressivement dans le pays profond. Et gare aux feux de brousse.

En conclusion, s'il est bon qu'on eut adapté la déconcentration et la régionalisation d'institutions d'enseignement supérieur, la faiblesse et la lenteur des investissements pour les infrastructures, les équipements et la formation sont des couveuses d'une situation explosive à moyen et long terme. Or on sait que la jeunesse universitaire est l'élite, le présent et l'avenir de notre pays, alors danger et sonnette d'alarme.

La médiation traditionnelle en république de Guinée

Ce thème a été présenté par l'écrivain Guinéen, Néné Moussa Maléya-Camara, auteur du célèbre livre « La Guinée est une famille ».

Les valeurs traditionnelles authentiquement Africaines s'altèrent chaque jour davantage à cause de la mondialisation envahissante et de la vulgarisation à outrance des nouvelles technologies de l'information. Malgré le métissage culturel profond et le suivisme inapproprié des forts par les faibles, qui sont les réalités de ce 21^e siècle, certaines de nos valeurs ont pu résister au temps et continuent de se transmettre de père en fils, d'une génération à l'autre. C'est le cas de la médiation traditionnelle dans les conflits.

La médiation traditionnelle ne peut être bien comprise sans une connaissance préalable de la société traditionnelle elle-même dans sa globalité.

La République de Guinée est l'un des démembrements des grands Empires de l'Ouest Africain que sont les empires du Ghana, du Sosso, du Mandén, du Mali et du Wuassoulou.

Elle a hérité de ces grands ensembles, une organisation sociale d'une très grande valeur qui se perpétue jusqu'ici malgré les nouvelles réalités du terrain. Cette organisation sociale traditionnelle est caractérisée par une forte stratification comprenant :

- les dignitaires ;
- les castes ;
- les chefs spirituels ou religieux etc.

La pratique de la médiation ne peut se comprendre que dans le cadre de cette organisation sociale légalisée par la charte de Kouroukan Fouga vers le 13^e siècle sous le règne de Soundiata Keïta, l'Empereur du Mandén.

Les conflits et la médiation traditionnelle

Dans la vie des hommes, familles, clans, tribus, peuples et nations, il y a toujours des moments de joie et de tristesse, des moments de concorde, de paix, mais il y a également des moments de discorde, de douleur, de tension et de guerre. Très souvent la discorde, les tensions et les guerres dans leur résolution font appel à la médiation.

En général on distingue deux catégories de conflits, à savoir les conflits mineurs et les conflits majeurs ou encore les grands conflits. Le conflit entre deux individus de même sexe ou de sexes différents, est un conflit mineur. Les conflits entre deux ou plusieurs groupes d'individus (Communautés, agglomérations, pays, race, religion etc.) sont classés dans la catégorie des conflits majeurs.

Conformément à la nature des conflits, la médiation se fait par l'une ou l'autre des 7 options ci dessous :

- i. Médiation parentale
L'intervention d'un ou de plusieurs parents dans la résolution d'un conflit.
- ii. Médiation par le droit d'aînesse
Lorsqu'un aîné s'impose ou s'interpose entre deux parties dans la résolution de leur différend, on parle de médiation par le droit d'aînesse. En effet, le respect pour les personnes âgées est un élément culturel dans la vie du Guinéen.

iii. Médiation par le Sanankounya

Il existe en Guinée une réalité culturelle d'une portée très significative ; Le Sanankounya qui est l'un des articles de la charte de Kouroukan Fouga du 13^e siècle ; le Sanankounya est un pacte séculaire qui crée la bonne humeur, la joie de vivre, l'acceptation de l'autre, la cohabitation pacifique, la tolérance, le succès de la médiation entre des frères, des amis, des connaissances ou simplement des individus en conflit. Le Sanankounya provoque l'atténuation des haines et autres tristes états d'âme.

Le Sanankounya, c'est la plaisanterie entre cousins ou voisins. C'est une pratique culturelle qui a été réglementée vers l'an 1235 au sein de l'Empire du Mandén. C'est aussi la formalisation de la plaisanterie entre des individus, des familles ou même entre des ethnies différentes.

Deux Sanankouns s'amuse entre eux sans se soucier ou sans tenir compte ni de l'âge, ni de la position socio-administrative, ni du sexe de l'un ou de l'autre. Le Sanankounya harmonise la vie dans la cité.

En Guinée, ceux qui portent le nom Bah sont Sanankouns des Diallo. En Haute et Basse

Guinée, les Camara sont Sanankouns des Sylla. En pays Guérézé, Goa et Konomou sont Sanankouns.

Dans un conflit quelconque, lorsqu'un Sanankoun de l'une ou des deux parties impliquées s'interpose pour faire la médiation dans le but unique de baisser la tension, alors c'est là, la médiation du Sanankounya.

iv. Médiation du griot

Le griot traditionnel, c'est le dépositaire de l'histoire du continent noir, c'est le maître de la parole, le diplomate, le conseiller du chef, c'est l'artiste au talent inestimable. Le griot, c'est l'immortelle mémoire de l'homme noir. Quand c'est un griot qui intervient dans la résolution d'un conflit, on parlera alors de la médiation du griot.

v. Médiation religieuse

Elle est l'œuvre de réconciliation d'un ou des chefs religieux dans les cas de conflit.

vi. Médiation hiérarchique

C'est la médiation qui implique les chefs, peu importe que ce soit un chef de famille, de clan, tribut, village, sèrè ou autres organisations socio-administratives.

vii. Médiation circonstancielle

Elle ne vise aucune structure spéciale, ni un individu. La médiation circonstancielle est une médiation faite par un simple volontaire ou un témoin, dans le but de régler un conflit, ou un différend quelconque.

La pratique et les techniques de la médiation traditionnelle

Dans la pratique, très souvent les hommes de caste et principalement les griots, les religieux et les chefs sont les plus sollicités dans la médiation traditionnelle. La médiation est une forme de négociation qui nécessite une certaine confiance des belligérants à l'égard du médiateur qui doit être lui-même une personne intègre, franche véridique, expérimentée, patiente et tolérante.

Le médiateur traditionnel doit être juste. Il doit maîtriser sa langue et l'histoire de sa société afin de placer correctement les mots quand il le faut, là où il faut. Le médiateur traditionnel

doit avoir des notions d'histoire et de théologie pour mieux convaincre son auditoire. Il doit, dans son travail, se servir des proverbes, des adages, des contes et légendes pour atteindre son objectif. Le médiateur doit connaître les us et coutumes, bref la culture des parties en conflit. Enfin, l'humour est un autre élément dont se servent généralement les médiateurs du terroir.

Dans la pratique, le médiateur doit s'informer largement sur les causes de la discorde ou du conflit. Ces causes peuvent être de deux ordres à savoir les causes immédiates et les causes profondes. Un exemple pour les illustrer: Cece se plaint du fait que son champ de manioc a été complètement saccagé par les bœufs de Thierno. Ici, la cause immédiate est la destruction du champ de Cece par les bœufs de Thierno, et ce sont les causes immédiates qui produisent la discorde ou le conflit. Mais la cause profonde peut être l'historique de la cohabitation de ces deux protagonistes Thierno et Cece. Dans le cas présent la cause profonde peut être aussi la proximité du champ et du parc où sont gardés les bœufs.

Dans la pratique, quand deux enfants sont en conflit, le médiateur peut être un troisième enfant qui avance des arguments terre à terre pour baisser la tension. Quand c'est un adulte qui intervient, soit il fait prévaloir la raison, soit le droit d'aînesse ou alors il procède à la correction corporelle pour taire le conflit. D'autres solutions intermédiaires peuvent être également choisies pour résoudre la crise mineure.

Dans le cas des conflits majeurs la médiation est plus difficile et compliquée. Le médiateur ne sera pas n'importe qui. Là, la compétence, la crédibilité, l'expérience, l'éloquence et autres sont indispensables dans le choix de l'homme. Il s'agit là de la médiation dans les cas de guerre et autres conflits sociaux de grande ampleur.

Comme exemple de médiation traditionnelle je rappelle ici le rôle que le griot (El hadj Sory Kandia Kouyaté) a joué dans la résolution de la crise qui a opposé pendant plusieurs années la République du Mali et la Haute-Volta. C'était au palais du peuple ici à Conakry, pendant une soirée artistique et culturelle organisée à l'occasion de la visite des chefs d'Etat de ces deux pays frères, Sory Kandia Kouyaté, par la musique et la chanson parvint à réconcilier Moussa Traoré (Le président du Mali) et Sangoulé Lamizana (le président de la Haute-Volta) au point que ces deux belligérants se sont embrassés. Ainsi la guerre prit fin par la médiation du griot.

Justice traditionnelle et justice contemporaine

Ce thème sur la justice traditionnelle et justice contemporaine a été présenté par Siriman Kouyaté, magistrat traditionaliste, écrivain.

Mettre la justice traditionnelle et la justice contemporaine dans nos Etats semble être une gangrène quant on sait d'où l'une et l'autre tirent leurs origines. La cohabitation entre la justice traditionnelle et la justice contemporaine dans nos Etats est difficile de part leur essence même. La justice traditionnelle est un processus longtemps lié au pouvoir (c'est le souverain lui-même qui rend la justice), elle se rend normalement sur des bases objectives par une procédure appropriée mise en œuvre par des conseillers désignés par le souverain. Ceux-ci en principe doivent être reconnus pour leur droiture et leur sagesse. Traditionnellement, que ce soit en matière civile ou en matière pénale, le plaignant s'explique en premier avec toute la liberté requise devant ses juges. La partie mise en cause donne elle aussi sa vision des faits et les témoins apportent un éclairage nouveau qui permet de trancher le litige. Cette justice a l'avantage d'être consensuelle et collégiale. C'est après avoir demandé l'avis des conseillers sur le fond de l'affaire et les propositions de solution que le souverain tranche, souvent sur place, mais parfois aussi lors d'une séance suivante dont la date est communiquée aux parties.

Les voies de recours dans la justice traditionnelle se situent pratiquement en amont du processus. Ce qui veut dire que des tentatives ont été faites à travers d'autres créneaux en vue de désamorcer la crise mais qui n'ont pas marché. C'est suite à ces différents échecs que le conflit se retrouve devant le souverain. Par souverain, il faut entendre ici le chef traditionnel du village, en tout cas celui qui y incarne une partie du pouvoir temporel et spirituel. La justice traditionnelle obéit strictement aux règles de préséance. Les plus jeunes prennent la parole avant les plus vieux. Le dernier qui prend la parole a eu le temps de peser la valeur des arguments énoncés ici et là pour tirer une conclusion acceptée de tous.

La justice contemporaine, elle tire ses origines des traditions juridiques germano-romaines ou anglo-saxonnes adaptées à nos réalités africaines. Dans la sous-région ouest-africaine, le système inquisitoire et l'unité de juridiction sont les pratiques les plus courantes à l'exception du Sénégal où existe la dualité des juridictions, celles judiciaires et celles administratives, ce qui explique la cohabitation de la cour de cassation et de la cour constitutionnelle. C'est ainsi qu'il existe dans nos pays la cour suprême compétente aussi bien en matière constitutionnelle et administrative qu'en matière judiciaire.

Si cette justice a fait ses preuves, son grand formalisme et ses procédures complexes (l'habit noir ou rouge des juges, l'interdiction du fait de la coiffure dans la salle d'audience, la présence des avocats, leurs perruques etc.) désarçonnent la plupart des plaideurs, surtout ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école, et ils sont les plus nombreux.

Cependant, certains juges utilisent les créneaux traditionnels dans cet environnement de justice moderne pour régler des conflits, désamorcer des crises profondes et ramener ainsi la paix dans la cité. De l'avis du présentateur, les populations ouest-africaines s'accommodent mieux de ce mariage entre le traditionnel et le moderne, l'essentiel étant de dire la vérité.

Cependant les questions que l'on peut amener à se poser est de savoir :

- Est-ce que la justice est la voie la mieux indiquée pour résoudre les conflits tels qu'ils sont identifiés, la plupart opposant des groupes d'intérêt ?

- Est-ce que les peines de prison, les peines d'amende et autres peines accessoires sont de nature à régler ces conflits mais aussi et surtout à faire maintenir ?

Le passage devant un tribunal constitue pour les populations rurales le degré suprême de la médiation, entre les parties prenantes.

En définitive, l'arbre à palabre reste la solution interne pour régler les conflits en passant les anneaux traditionnels les plus accessibles aux populations.

Constitution des groupes de travail

Groupe Politique

Mamadou Mouctar Diallo
Mariama Ciré Keita Kaba Baro Condé
Bengaly Camara
Bintou Tounkara
Thierno Ousmane Diallo El Hadj Mamadou Saliou Camara

Groupe Social

Lebenian Doré
Marcel Tamba Milimoundo
Hady Koumbassa
Lansana Touré
Bonata Dieng
Thierno Mamadou Kaira Diallo

Groupe Economie

Aliou Maire Diallo
Dr. Chérif Lounsény, Chérif Samouka
François Dramou
Mohamed Lamine Kamissoko

Groupe Justice

Siriman Kouyaté
El Hadj Hassimiou Kouyaté
Mamadou Bobo Bah
Fodé Keita
Sékou Souaré

Groupe Sécurité

General Henry Tofany
Souro Mansaré
Lieutenant Colonel Ibrahima Diallo
Ousmane Keïta
Antoine Dramou
Néné Moussa Maléya-Camara
El Hadj Farouk Soumah

Programme de l'atelier

1ère journée : Mardi, 26 mai 2009

8h30 – 9h30	Installation des participants
9h30 – 10h00	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none">• Mot de bienvenu• Allocution du représentant de BEFORE• Présentation du programme et des objectifs de l'atelier• Présentation des partenaires• Discours d'ouverture du Secrétaire d'Etat à la Présidence Chargé des Conflits
10h00 – 10h30	Pause-café
10h30 – 11h30	Identification des Conflits potentiels en Guinée Facilitation: Directeur pays de Search for Common Ground
11h30 – 13h00	Cas de Conflits de Terrain Présentations des intervenants sur le terrain : Boké, N'Zérékoré, Kankan, Kindia, Mamou, Labé, la Makona Facilitateur : Kababaro Condé, Porte-parole Conseil des Sages Echanges et Débats
13h00 – 14h00	Pause-Déjeuner
14h00 – 15h00	Analyse des Conflits Analyse macro : Classification des facteurs, identification des facteurs moteurs clés et leur dynamique Echanges et débats Tidiane DIALLO, Expert en Démocratie, Gouvernance et Prévention des Conflits
15h00 – 17h30	Analyse des Conflits (suite) Analyse sectorielle : Analyse de la dynamique entre les facteurs Frédéric KAMA-KAMA, Consultant de BEFORE

2ème journée : Mercredi, 27 mai 2009

- 9h00 –10h30 **Restitution des Travaux sur l'Analyse sectorielle**
Echanges et Débats
Modérateur : Dr. Karamo Chérif, WANEP
- 10h30 – 11h00 Pause-café
- 11h00 – 12h00: **Mécanismes de Gestion du Conflit**
Mécanismes modernes de gestion des conflits
Dr. Diéliman Osman KOUYATE, Conseiller politique Ministère de la Défense
Médiation et prévention traditionnelles
Néné Moussa Maléya CAMARA, écrivain
Justice traditionnelle, justice contemporaine
Siriman Kouyaté, Président de la Cour de Première Instance, Boké
Facilitateur : Kaba Baro CONDE, Conseil des Sages
Echanges et Débats
- 12h00 –13h00 : **Elaboration des Stratégies**
Selon son thème spécifique, chaque groupe devra :
Identifier les points d'intervention
Déterminer les objectifs et les théories du changement
Déterminer les acteurs clés
Identifier les initiatives en cours
- 13h00 –14h00 Pause-déjeuner
- 14h00 – 15h00 **Travaux de groupe (suite)**
- 15h00 – 17h00 **Mise en commun des Résultats des Travaux de groupe**
Facilitateur : Bakary FOFANA, CECIDE

Jour 3 : Jeudi, 28 mai 2009

- 9h00 –11h00 **Elaboration d'un Plan d'action**
Travaux de groupe
- 10h30 –11h00 Pause-café
- 11h00 –12h00 **Travaux de Groupe (suite)**
- 12h00 –13h00 **Mise en commun des Résultats des Travaux de groupe**
Facilitateur ; Elizabeth Côté, IFES
Echanges et débats
- 13h00 –14h00 Pause-déjeuner
- 14h00 –15h30 **Présentation et Validation d'un Plan stratégique d'intervention**
- 15h30 –16h00 **Cérémonie de clôture**